

**Collection**  
*Études théoriques*

**no ET0414**  
**Définition structurationniste des  
innovations et transformations  
sociales**

Guy Bellemare et Louise Briand

Co-édition CEREST-  
Département de relations  
industrielles de l'UQO  
et CRISES

juillet 2004

Cahiers du CRISES  
Collection *Études théoriques* – no ET0414  
« **Définition structurationniste des innovations et transformations sociales** »  
Guy Bellemare et Louise Briand

ISBN : **2-89605-160-0**  
Dépôt légal : 2004  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

## PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du *CRISES* étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

### *Axe innovations sociales et territoire*

- Les chercheurs de l'*axe territoire* s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

### *Axe innovations sociales et conditions de vie*

- Les chercheurs de l'*axe conditions de vie* s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

*Axes innovations sociales, travail et emploi*

- Les membres de l'*axe travail et emploi* centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

**LES ACTIVITÉS DU CRISES**

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le *CRISES* organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : [www.cris.es.uqam.ca](http://www.cris.es.uqam.ca).

*Denis Harrison*

Directeur

## NOTES SUR LES AUTEURS

Guy BELLEMARE est professeur de relations industrielles, Université du Québec en Outaouais (UQO).

Louise BRIAND est professeure de sciences comptables, Université du Québec en Outaouais (UQO).

Les auteurs remercient les membres de l'axe Innovations sociales, travail et emploi du CRiSES pour leurs commentaires lors de la présentation à l'ACFAS 2003.



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES .....	ix
RÉSUMÉ .....	xi
INTRODUCTION .....	1
1. LA THÉORIE DE LA STRUCTURATION .....	5
1.1. Le changement dans la théorie de la structuration.....	6
1.1.2. L'analyse du changement social .....	7
1.1.3. Principes structurels et systèmes sociaux .....	7
1.1.4. Caractérisation d'épisodes .....	8
1.1.5. Société.....	8
1.1.6. Temps mondial.....	9
1.1.8. Changement et pouvoir .....	11
1.1.9. Les règles superficielles et les règles profondes .....	13
1.2. Institution et routinisation .....	15
1.2.1. Institution et organisation .....	15
1.2.2. Définition structurationniste de l'organisation / entreprise .....	15
1.2.3. Les mouvements sociaux .....	18
2. LA THÉORIE DE LA MODERNITÉ AVANCÉE ET LA TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS.....	19
2.1. Modernité, confiance et modernité avancée .....	19
3. LES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES EN COURS DANS LA MODERNITÉ AVANCÉE.....	21
3.1. Institution, mouvements sociaux et identité.....	21
3.2. Des institutions fragilisées ? .....	24
3.3. De nouvelles institutions qui se « solidifient » ? .....	27
3.4. Situation spécifique du Québec .....	28

4.	SYNTHÈSE.....	31
5.	PISTES D'OPÉRATIONNALISATION DES NOTIONS D'INNOVATION ET DE TRANSFORMATION SOCIALES.....	33
	CONCLUSION .....	37
	BIBLIOGRAPHIE .....	39

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Cinq concepts pour l'analyse du changement social.....	7
TABLEAU 2	Ressources d'autorité et d'allocation.....	12
TABLEAU 3	Typologie des institutions.....	14
TABLEAU 4	Correspondance entre des arrangements institutionnels alternatifs et des niveaux de coordination .....	27
TABLEAU 5	Synthèse argumentaire.....	31
TABLEAU 6	Analyse structurationniste des institutions .....	34

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	Les dimensions de la dualité du structurel .....	6
FIGURE 2	Dimensions d'analyse du changement .....	9
FIGURE 3	Analyse structurationniste du changement.....	22
FIGURE 4	Les formes de droit social.....	30
FIGURE 5	Échelle des systèmes sociaux à un axe.....	33



## RÉSUMÉ

*La littérature scientifique au sujet des innovations en milieu de travail fait état de la fragilité des innovations et de leur faible diffusion. Le problème soulevé par ce constat est celui de leur institutionnalisation, comme processus, ou du changement institutionnel. Dès lors, une large place doit être faite à l'étude du changement social. Les innovations et les transformations sociales ne sont que deux manifestations possibles du changement social.*

*Ce constat de la fragilité des innovations amène à questionner les facteurs habilitant et contraignant les innovations organisationnelles et sociétales eu égard à la démocratisation des lieux de travail.*

*L'état actuel des connaissances sur les innovations et les transformations sociales soulève des questions théoriques et empiriques. Comment se développent les innovations dans les entreprises, tant dans leur espace propre que dans leur temporalité? Comment s'y articulent les domaines d'innovation et de non-innovation. Comment des pratiques parviennent à s'institutionnaliser et d'autres à connaître des blocages, des reculs ou des abandons? Quels sont les liens entre le succès ou l'échec des innovations sociales, les institutions et les transformations sociales? Quel(s) critère(s) permet(tent) de distinguer les innovations des transformations sociales? Comment reconnaît-on une institution?*

*Dans ce questionnement, force est de constater que la plupart des auteurs utilisent des définitions descriptives (par des exemples) plutôt qu'analytiques des termes innovations, transformations sociales et institutions. Afin de définir les termes innovation et transformation sociales, nous allons préalablement préciser les termes d'institution et d'institutionnalisation, des dimensions fortement interreliées avec les innovations et les transformations sociales.*

*Notre contribution ne cherche pas à répondre à toutes ces questions mais plutôt à élaborer une base définitionnelle permettant par la suite d'approcher des réponses à ces questions. Leur discussion passe donc par une réflexion sur les théories du social. Nous proposons donc les prolégomènes au développement d'une théorie structurationniste de l'innovation et des transformations sociales*

**MOTS-CLÉS :** *innovation sociale, transformation sociale, changement, structuration, modernité avancée, organisation, rapports de travail, institution, institutionnalisation, théorie, définition opérationnelle, Giddens.*

*Guy Bellemare, Louise Briand*



## INTRODUCTION

### Innovation, transformation et institution

La littérature scientifique au sujet des innovations en milieu de travail fait état de la fragilité des innovations et de leur faible diffusion (Lapointe et al. 2003. Bacc, Della Rocha. 2000. Roche. 2000.). Le problème soulevé par ce constat est celui de leur institutionnalisation, comme processus, ou du changement institutionnel. Dès lors, une large place doit être faite à l'étude du changement social. Les innovations et les transformations sociales ne sont que deux manifestations possibles du changement social.

Ce constat de la fragilité des innovations amène à questionner les facteurs habilitant et contraignant les innovations organisationnelles et sociétales eu égard à la démocratisation des lieux de travail. Dans ce questionnement, force est de constater que la plupart des auteurs utilisent des définitions descriptives (par des exemples) plutôt qu'analytiques des termes « innovations, transformations sociales et institutions »<sup>1</sup>. Afin de définir les termes « innovation et transformation sociales », nous allons préalablement préciser les termes « institution et institutionnalisation », des dimensions fortement interreliées avec les innovations et les transformations sociales.

L'état actuel des connaissances sur les innovations et les transformations sociales soulève des questions théoriques et empiriques. Comment se développent les innovations dans les entreprises, tant dans leur espace propre que dans leur temporalité ? Comment s'y articulent les domaines d'innovation et de non-innovation ? Comment des pratiques parviennent à s'institutionnaliser et d'autres à connaître des blocages, des reculs ou des abandons ? Quels sont les liens entre le succès ou l'échec des innovations sociales, les institutions et les transformations sociales ? Quel(s) critère(s) permet(tent) de distinguer les innovations des transformations sociales ? Comment reconnaît-on une institution ?

Un cadre d'analyse pertinent devrait permettre d'identifier les processus d'institutionnalisation et de changements des institutions et de distinguer les institutions des routines. Dans les processus d'institutionnalisation, il faut se poser la question du passage obligé ou pas par l'État ou de l'existence d'autres processus d'institutionnalisation. La structuration des institutions soulève les questions suivantes : comment des activités sociales « s'étalent – elles » sur de longues étendues d'espace-temps ? Comment en viennent-elles à se faire conférer ce caractère de relative permanence, d'évidence ? Il faut distinguer aussi les dimensions institutionnelles de la modernité (capitalisme, industrialisme, etc.), des institutions concrètes qui les manifestent (et parmi celles-ci, se poser la question de l'existence de « grandes » et de « petites »<sup>2</sup> institutions).

---

<sup>1</sup> Exception faite de l'approche de l'acteur-réseau, telle qu'opérationnalisée par Harrisson et Laberge (2002) en sociologie du travail. Approche à laquelle nous référerons lorsque nous discutons de méthodologie.

<sup>2</sup> Ces expressions servent d'approximation à ce moment-ci mais devront être repensées en termes conceptuels. La « taille des institutions » réfère en fait au niveau d'extension des institutions dans le temps et l'espace. Nous y revenons plus loin.

Connaît-on les mêmes processus empiriques d'institutionnalisation dans les sociétés de la modernité par rapport à celles de la modernité avancée ? Notre contribution ne cherche pas à répondre à toutes ces questions mais plutôt à élaborer une base définitionnelle permettant par la suite d'approcher des réponses à ces questions.

Toutes les définitions des institutions font référence aux règles. Un des problèmes rencontrés par les auteurs en ce qui concerne les règles est celui de leur diffusion et de leur institutionnalisation. Les approches fonctionnalistes et holistes tendent à situer l'apparition des règles dans la culture (Durkheim : valeurs sociales), à un niveau macro, alors que les approches individualistes tendent à en situer l'apparition à un niveau micro-sociétal, local. Par exemple, pour J. D. Reynauld, les règles proviennent des acteurs sociaux collectifs, mais il ne parvient pas à expliquer comment s'effectue le passage de règles micro à des règles macro, comment on passe de régulations locales à des régulations sociétales. Par ailleurs, les théories classiques sont teintées par le projet social des auteurs : stabiliser la société chez Durkheim, promouvoir le changement chez Marx.

Le problème de définition des institutions se trouve aussi dans les analyses des mouvements sociaux, une des forces de transformation sociale, comme le montrent Lustigher-Thaler, Maheu et Hamel (1998) :

Nous ne pouvons plus concevoir les institutions comme un phénomène microsociologique institué, un ordre établi (Foucault), ni comme une simple caractéristique instituante, performative de l'acteur (Lourau), si ce dernier est théoriquement coupé des caractéristiques plus relationnelles / structurelles de l'action et de son mode d'inscription dans les rapports institutionnels

Lustigher-Thaler, Maheu et Hamel. 1998. - page 178

Ces dichotomies apparaissent bien au coeur des difficultés d'analyse des sociétés, les questions de l'institution, de l'innovation et des transformations sociales n'étant que certains des thèmes où ces difficultés se manifestent. Leur discussion passe donc par une réflexion sur les théories du social. Giddens propose de remplacer ces dichotomies par des dualités. C'est avec son éclairage que nous allons définir les notions utiles à notre travail.

La théorie de la structuration (Giddens. 1987.) est une théorie fondée sur les agents et sur leurs pratiques sociales dans des structures situées dans le temps et dans l'espace : l'action humaine et les innovations, les structures et les institutions sont ainsi réunies. Pour sa part, la théorie de la modernité avancée (Giddens. 1991. 1990.) est une théorie du social qui reconnaît à la fois les ruptures et la reproduction de traits institutionnels dans le passage de la modernité à la modernité avancée. Ces théories visent à transcender les oppositions épistémologiques traditionnelles (objectivisme vs subjectivisme, déterminisme vs volontarisme, rationalisme vs relativisme) et à surmonter des difficultés d'ordre méthodologique (« impérialisme du sujet individuel » vs « impérialisme du sujet sociétal ») qui se présentent à toute personne qui s'intéresse au « social ». Leur réunion permet de comprendre les liens qu'entretient l'entreprise avec les

institutions modernes et le « temps mondial »- défini comme les conjonctures qui influencent la compétence humaine et le changement social, et *vice versa*.

Aussi, la réunion des théories permet de poser l'hypothèse générale de la « centralité » des pratiques sociales en général et des pratiques de gestion en particulier : 1) dans l'ancrage des principes d'organisation et des institutions et : 2) dans l'ancrage des rapports sociaux et des principes d'organisation, tout en relativisant le caractère formel et téléologique de telles pratiques.

Nous présentons dans un premier temps un bref exposé de la problématique de l'institutionnalisation et des principaux concepts de la théorie de la structuration utiles à l'analyse du changement, de même que les concepts de règles profondes et de règles superficielles, lesquels constituent des clés de compréhension importantes. Nous examinons ensuite le rapport entre organisation et institution, puis la définition de l'entreprise. Par la suite, nous présentons la théorie de la modernité avancée. Enfin, nous réunissons les deux théories dans un effort de conceptualisation de ce qu'il sera convenu d'appeler un cadre théorique d'analyse du changement. Nous présentons ensuite un essai d'interprétation des tendances d'évolution de l'institutionnalisation en général, puis au Québec. Celui-ci nous amène à formuler une hypothèse générale sur les changements institutionnels dans la modernité avancée. Nous terminons cette analyse par la présentation de la synthèse des arguments théoriques et empiriques qui ont fondé notre étude et qui nous conduisent à proposer une démarche d'opérationnalisation des notions d'innovation et de transformations sociales. Puis nous concluons ce chapitre.



## 1. LA THÉORIE DE LA STRUCTURATION

La théorie de la structuration est une théorie qui explique la constitution des systèmes sociaux, leurs conditions de continuité ou de changement. Elle est une théorie fondée sur les acteurs et sur leurs pratiques sociales dans des structures situées dans le temps et dans l'espace. L'étude des institutions doit s'appuyer sur l'étude de la praxis, laquelle est la constitution de la vie sociale, individuelle et collective. Elle est le procès de l'action et de l'interaction humaine qui engendrent, maintiennent et transforment des modèles régularisés de conduite individuelle et collective, mais qui, en même temps, dépendent de ces modèles.

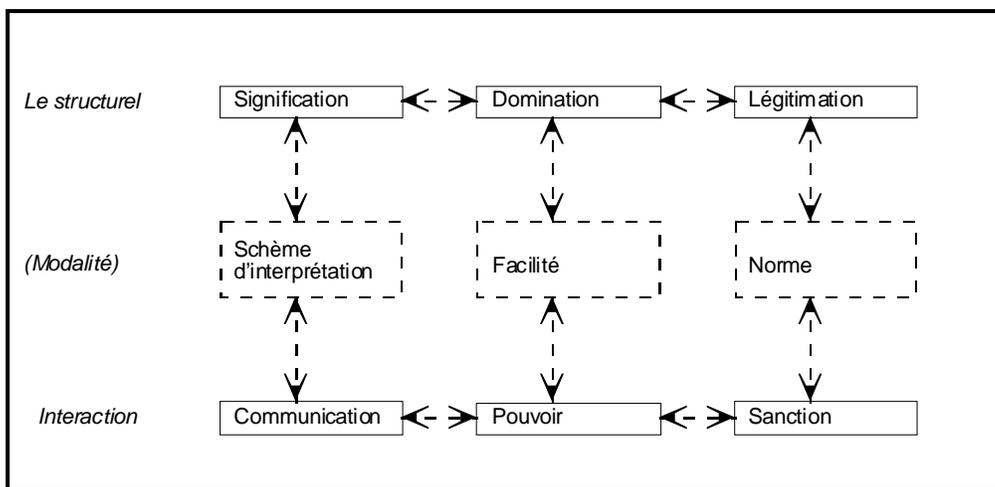
S'intéresser à la praxis suppose de prendre en compte son déroulement mais aussi les conditions qui la rendent possible et la contraignent. Ces conditions sont, à leur tour et en même temps, en partie reproduites ou transformées par le déroulement de la praxis. Les pratiques institutionnalisées lient entre elles l'intégration sociale et l'intégration systémique. Une analyse structurationniste tenterait de démontrer cette liaison, par exemple, en montrant la séquence : propriété privé qui se traduit en patronat, en droit de gestion et en contrôle administratif. Cette analyse établirait ensuite, au niveau empirique, jusqu'à quel point des pratiques spatio-temporellement situées, et étudiées dans un ensemble défini de contextes, convergent de manière à participer de façon directe à la production / reproduction du système (Giddens. 1987. p. 42).

Pour Giddens, les procès-sociaux s'expliquent par la dualité du structurel, c'est-à-dire les conditions de l'ancrage ou de l'articulation de la structure et des relations entre les acteurs. Globalement, on peut synthétiser en disant que les êtres humains font leur propre histoire mais dans des conditions qu'ils ne choisissent pas totalement et qui entraînent des conséquences qu'ils ne contrôlent pas totalement. La dualité du structurel renvoie à l'idée qu'il existe, d'une part, une structure, c'est-à-dire un ensemble de règles et de ressources et, d'autre part, un ensemble de relations entre les acteurs – mais que ni l'un ni l'autre ne permet d'expliquer les procès sociaux.

Chez Giddens, l'institution et l'institutionnalisation sont liées au structurel, au système social et à la reproduction des pratiques dans l'espace-temps. Le structurel : l'acteur agit dans un ensemble structurel, à partir de règles et de ressources particulières. Celles-ci sont le cadre de son action. Par son action, l'agent produit ou reproduit les éléments du structurel auxquels il fait appel, une conséquence la plus souvent non-intentionnelle de son action. Le structurel est donc en même temps la condition et le résultat des conduites des acteurs, qu'il organise de façon récursive. Le structurel fait référence aux propriétés structurantes qui favorisent la liaison de l'espace-temps dans des systèmes sociaux, permettant que des pratiques sociales similaires persistent dans des étendues variables de temps et d'espace, et donnent à ces pratiques un caractère systémique. Le structurel n'existe que sous forme de traces mnésiques et en tant qu'actualisé dans l'action.

Sommairement, la théorie de la structuration propose trois axes d'analyse pour examiner les dimensions de la dualité du structurel : un axe sémantique, un axe politique et un axe normatif.

**FIGURE 1**  
**Les dimensions de la dualité du structurel**



Le structurel est un ensemble de règles et de ressources qui peuvent être étudiées à partir des dimensions analytiques du structurel : signification, domination et légitimation. Les rapports sociaux s'étudient à partir des dimensions analytiques de l'interaction que sont la communication, le pouvoir et la sanction. Enfin, la structuration s'explique par les dimensions analytiques des modalités d'ancrage : schème d'interprétation, facilité (opportunité/contrainte) et norme. Concrètement, cela signifie qu'il faut étudier les pratiques d'intégration sociale et systémique. Les pratiques d'intégration sociales réfèrent aux rapports de réciprocité dans des contextes de co-présence. Pour leur part, les pratiques d'intégration systémiques renvoient aux rapports de réciprocité dans des contextes d'absence et dans un espace temps étendu – dans ces cas, des systèmes abstraits tels que l'expertise, les technologies et les médiums, comme la monnaie. Pour une explication détaillée des théories de la structuration et de la modernité avancée ainsi que leur adaptation pour l'étude des organisations, voir : Bellemare, Briand. 2002. Dans les prochaines sections, nous ne retenons que les éléments de ces théories les plus directement impliqués dans l'étude du changement social.

### 1.1. Le changement dans la théorie de la structuration

La théorie de la structuration offre un cadre d'analyse mais n'offre pas une théorie du changement social, par suite, entre autres, de la reconnaissance de l'appropriation réflexive des conditions de l'action sociale. Dans cette théorie, il n'y a pas d'acteurs privilégiés, par exemple la classe

ouvrière, pas de logique structurelle invariable ni de grand mécanisme transhistorique unique, comme la thèse de l'expansion progressive des forces de production dans le marxisme classique (Gregory. 1990. p. 221). La transition entre les types sociétaux implique, sans être totalement déterminée par ceci, les capacités variables d'acteurs sociaux compétents, même s'il s'agit d'une compétence limitée. La théorie de la structuration veut montrer que chaque moment de reproduction sociale est potentiellement un moment de transformation.

La transformation des institutions renvoie à une sorte de « hiérarchisation des institutions » : plus l'institution est étendue dans l'espace-temps, plus sa transformation est difficile, plus elle est résistante à la manipulation ou au changement. (Exemple : le taylorisme et les tentatives d'implantation de la notion de poste dans la fonction publique fédérale (Bellemare, Bouchard. 2003.).

1.1.2. *L'analyse du changement social*

**TABLEAU 1**  
**Cinq concepts pour l'analyse du changement social**

<b>PRINCIPES STRUCTURELS</b>	<b>ANALYSE DES MODES D'ARTICULATION INSTITUTIONNELLE</b>
Caractérisation d'épisodes	Établissement des modes de changement institutionnel de forme semblable
Systèmes intersociétaux	Précision des relations entre totalités sociétales
Arêtes spatio-temporelles	Indication des liens entre sociétés de types structurels différents
Temps mondial	Examen des conjonctures à la lumière de l' « histoire » contrôlée de façon réflexive

Source : Giddens. 1987. p. 304-324

1.1.3. *Principes structurels et systèmes sociaux*

Les principes structurels, aussi nommés « domaines institutionnels » par Giddens, sont les principes d'organisation des totalités sociétales qui rendent possible l'existence de formes régulières et reconnaissables de distanciation spatio-temporelle à partir de mécanismes définis d'intégration sociétale (Giddens. 1987. p. 240). Par exemple, la tradition et la parenté, ou la surveillance et le Politique. Ce sont les facteurs mis en jeu dans l'alignement global des institutions d'une société ou d'un type de société.

#### 1.1.4. *Caractérisation d'épisodes*

« Considérer une partie de la vie sociale comme un épisode revient à la concevoir comme un ensemble d'actes ou d'évènements qui forment une séquence particulière dont nous pouvons établir le début et la fin. Les épisodes de grande envergure sont les séquences de changement identifiables qui concernent les principales institutions d'une totalité sociétale, ou qui mettent en jeu des transitions entre des types différents de totalité sociétale » (Giddens. 1987. p. 305). Par exemple, analyser la formation d'un État comme un épisode doit s'étudier dans le contexte de l'engagement d'une société préexistante dans des relations intersociétales plus larges (sans pour autant négliger les formes endogènes de changement social), qu'il faut analyser à partir des principes structurels qui s'ancrent dans les totalités sociétales en question (Giddens. 1987. p. 305).

Par ailleurs, toutes les sociétés sont des systèmes sociaux en même temps qu'elles sont constituées par l'intersection de plusieurs systèmes sociaux. Ces derniers peuvent être totalement « internes » à cette société ou chevaucher « l'intérieur » et « l'extérieur » de ces sociétés. Les **arêtes spatio-temporelles** font référence aux liens et aux différences de pouvoir qui unissent et distinguent les différents types de sociétés qui composent les **systèmes intersociétaux** (Giddens. 1987. p. 221).

L'approche structurationniste du changement sociétal n'enferme pas l'analyse de ce changement dans les frontières d'une société « unifiée », mais pose plutôt que l'extension et la « fermeture » des sociétés à travers le temps et l'espace est problématique, davantage dans la modernité avancée. L'analyse structurationniste combine alors l'analyse « interne » et « externe » pour identifier les caractéristiques locales (*Locales*) des systèmes sociaux étudiés à travers lesquelles la vie sociale prend place et l'encastrement des systèmes sociétaux dans les systèmes intersociétaux (Gregory. 1990. p. 223).

Les systèmes locaux (*Locales*) et intersociétaux sont reliés aux séquences du changement social à travers leurs implications dans les contradictions sociétales qui, selon Giddens, sous-tendent la possibilité de mouvements progressistes dans l'histoire humaine (Gregory. 1990. p. 223). À titre d'exemple, la dégradation environnementale et la montée des mouvements écologistes nationaux et globaux, comme *Greenpeace*.

#### 1.1.5. *Société*

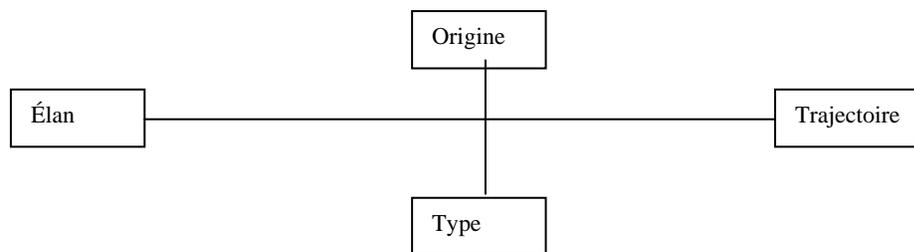
Des propos de Giddens (1987), on peut dégager la définition suivante de la notion de société : un système social, associé à un lieu ou un territoire, dont les principes structurels contribuent à produire et à reproduire un regroupement d'institutions, dans lequel il existe des éléments normatifs qui fondent l'occupation légitime du lieu et les conditions de leur reproduction ou transmutation et qui suscitent le sentiment chez les membres du système de partager une identité commune

### 1.1.6. *Temps mondial*

Insister pour que l'étude du changement social se situe dans le « temps mondial » permet de mettre en relief l'incidence des diverses formes de **systemes intersociétaux** sur les transitions entre épisodes. En effet, le changement social dépend de la conjonction de circonstances et d'évènements dont la nature peut varier selon les contextes, et ceux-ci, comme toujours, mettent en jeu des agents qui exercent un contrôle réflexif des conditions dans lesquelles ils « font leur propre histoire » (Giddens. 1987. p. 305). « Les conjonctures sont les réseaux d'influence qui, à un moment et à un endroit précis, sont pertinents pour un épisode particulier... » (Giddens. 1987. p. 312).

Il est possible de caractériser les **modes de changement social** à partir de quatre dimensions. « Dans le monde contemporain, l'extension de la distanciation spatio-temporelle des systèmes sociaux, l'enchevêtrement des différents modes de **régionalisation** engagés dans les procès de développement inégal, la prééminence des contradictions en tant que traits structurels des sociétés, la prédominance de l'historicité en tant que force mobilisatrice de l'organisation sociale et de sa transmutation, tous ces facteurs, et bien d'autres, forment la toile de fond à partir de laquelle nous pouvons établir les origines propres à un épisode particulier » (Giddens. 1987. p. 306). La Figure 2 présente les dimensions d'analyse du changement :

**FIGURE 2**  
**Dimensions d'analyse du changement**



*Type de changement* : profondeur et étendue des perturbations et des transformations d'un ensemble existant d'institutions, à la suite d'une série de changements<sup>3</sup>.

*Origine* : il peut « arriver que des seuils critiques de changement caractérisent des transitions entre différents types de totalités sociétales ». Un ensemble de changements relativement rapides peut donner un élan décisif à un développement qui, ensuite, s'étend sur une longue période ; pourtant, ce développement n'aurait pas été possible si, au point de départ, certaines transformations institutionnelles fondamentales ne s'étaient pas réalisées.

L'*élan (momentum)* « fait référence à la rapidité du changement, au regard des formes particulières de caractérisation épisodique » (Giddens. 1987. p. 306).

*Trajectoire* : marque la direction du changement.

Dans une analyse d'institutions, il faut étudier dans le menu les relations de transformation et de médiation qui composent les « regroupements » de pratiques institutionnalisés dans l'espace et le temps. Toutefois, une fois abandonnée l'époque que suppose ce type d'analyse, tous les « regroupements » de pratiques institutionnalisés mentionnés précédemment, quel que soit leur niveau d'abstraction, doivent s'étudier en tant que conditions de reproduction du système social étudié (Giddens. 1987. p. 249).

L'engagement du structurel dans un ensemble de pratiques régularisées, dans un système social, se traduit, dans le système, par un ensemble de **propriétés structurelles**, ces traits institutionnalisés des systèmes sociaux, qui s'étendent à travers le temps et l'espace. Ces systèmes ont un **caractère épisodique de plus ou moins grande envergure**. Ils ont une grande envergure lorsqu'ils mettent en jeu des séquences de **changement** identifiables qui concernent les principales institutions d'une totalité sociétale, ou qui mettent en jeu des transitions dans des types différents de totalité sociétales (exemple : émergence de l'État-nation).

Il faut tenter de déterminer la *régionalisation du contexte d'action impliqué ou du système social concret*, et ses liens avec les autres régions d'action. Ainsi définies, les institutions peuvent être sociétales, infra ou supra sociétales, avec les nécessaires rapports de force des acteurs pour tenter

---

3 La théorie de la structuration offre un cadre d'analyse des changements sociaux selon divers types d'origines. Structure : Reproduction du système : changements qui se produisent à travers l'indétermination inhérente de la reproduction sociale ; conséquences non-intentionnelles, incrémental. Contradiction du système : changements qui résultent des conflits engendrés par les lignes de faille des systèmes sociaux. Ou, dans un contexte organisationnel, la crise peut être créée, tentativement, par la direction (Lawrence, Doolin, 1997). Agent : Appropriation réflexive : changements qui dérivent de la compréhension réflexive des conditions de reproduction du système, particulièrement telles que mobilisées par les organisations et les mouvements sociaux. Comme correspondant à des contraintes vécues ou à des aspirations. Par exemple, le mouvement des femmes en lien avec les luttes autour du champ politique de la vie. L'accès aux ressources : changements qui proviennent des contrôles différentiels des ressources désirées (Giddens, 1990a, p. 304). Chacune de ces formes de changement dans le système social peut empiéter sur les autres. Le changement impliqué dans la reproduction du système est le plus générique de tous, puisqu'il est intrinsèque à tous les aspects de la vie sociale. Le changement intrinsèque à la reproduction sociale est habituellement incrémental. Les conventions sont modifiées subtilement au fur et à mesure que des individus et groupes y adhèrent, même si à terme ce processus peut déboucher sur des transformations radicales. Pour sa part, le changement engendré par les contradictions du système, au contraire, implique un processus de mobilisation puisqu'il oppose des intérêts.

de faire prédominer leurs pratiques d'institutionnalisation à l'un ou l'autre des niveaux<sup>4</sup>. Il faut en déduire aussi que l'établissement, la stabilisation relative d'une institution, peut ne pas passer que par l'État-nation, Giddens n'a pas une conception substantialiste du Politique.

Le changement institutionnel, la restructuration sociale, passera alors par la création de coalitions, les luttes sociales, le travail de conviction et d'enrôlement (Harrison, Laberge. 2002. offrent une méthodologie pour suivre ces stratégies). La mobilisation de ressources d'autorité et d'allocation (notions définies plus loin) devient alors un des enjeux et une des modalités de la restructuration sociale. On peut penser que plus le système d'action sociale est limité dans l'espace temps, plus les chocs « environnementaux » risquent d'accélérer sa restructuration et plus celle-ci est possible. Mais plus les systèmes d'action se situent au niveau sociétal et intersociétal, plus les causes internes de restructuration risquent de jouer un rôle déterminant.

Il faut relier les épisodes interactionnels et les principes institutionnels. L'institutionnalisation, ou la structuration, est un processus continu dont les opérations s'observent seulement dans le temps. Les institutions représentent des contraintes et des opportunités à l'action, et l'action peut reproduire ou modifier les structures ou les institutions. L'encodage pour un individu commence souvent par la socialisation alors que cet individu internalise les règles et interprétations des comportements appropriés. Toutefois, les principes institutionnels peuvent être encodés dans d'autres types de scripts (routines). L'institutionnalisation des nouvelles modalités d'action passera par l'objectivation de comportements routiniers nouveaux dans les processus de socialisation et de codification, de sorte que pour un nouvel individu entrant dans cet ensemble de pratiques, celles-ci présenteront un caractère factuel obscurcissant leurs relations aux intérêts des différents acteurs.

*Les transformations institutionnelles* s'étudient à l'aide des concepts repérés dans les tendances globalisantes de la modernité. Ils incluent la séparation du temps et de l'espace, les mécanismes de désenchantement et les processus de réflexivité institutionnelle comme nous le verrons dans la partie traitant de la modernité avancée. 1.1.8. Changement et pouvoir

Les luttes pour monopoliser ou dominer la distribution des ressources (d'allocation ou d'autorité) doivent souvent être activement mobilisées. L'accès différenciel aux ressources génère des différences de pouvoir et ainsi la capacité de réaliser des intérêts sectionnels même quand des pénuries de marché existent.

---

4 Par exemple, le cas de l'ALCAN au Québec qui refusait la politique des grappes industrielles du Ministre Tremblay (1985-1990) en faisant valoir que sa grappe à elle, elle était multinationale et non pas provinciale.

Le changement réflexivement organisé peut être activé par l'utilisation de telles capacités, comme par des processus non-intentionnels de changement dérivant de tensions ou de luttes alors créées.

Giddens. 1990. p. 305

... le pouvoir est engendré dans la reproduction des structures de domination, et par elle. Les ressources, qui constituent les structures de domination, se divisent en deux types – les ressources d'allocation et les ressources d'autorité - et toute coordination d'un système social à travers le temps et l'espace met nécessairement en jeu une combinaison particulière de ces deux types de ressources... Ces ressources ne sont pas fixes; elles forment des médiums du caractère extensible du pouvoir dans différents types de sociétés.

Giddens. 1987. p. 320

Giddens porte l'attention sur les différents agencements par lesquels les ressources d'autorité et d'allocation interagissent dans différentes sociétés. Il insiste, dans cette interrelation, sur le rôle stratégique de la création, de la circulation et de la centralisation croissante de l'information. Les ressources d'autorité et d'allocation sont définies de la façon suivante.

**TABLEAU 2**  
**Ressources d'autorité et d'allocation**

RESSOURCES D'ALLOCATION	RESSOURCES D'AUTORITÉ
1. Caractéristiques matérielles de l'environnement (matières brutes, source de pouvoir matériel)	1. Organisation de l'espace-temps social (constitution spatio-temporelle des entiers et des régions)
2. Moyens de production / reproduction matérielle (instruments de production, techniques)	2. Production / reproduction du corps (organisation et relations des êtres humains en association mutuelle)
3. Biens produits (artefacts créés par l'interaction de 1 et 2)	3. Organisation des chances de vie (constitution de chances d'auto-développement et d'expression de soi)

Source : Giddens. 1987. p. 320

Giddens rappelle qu'il n'y a rien d'inévitable dans les changements sociaux. Il distingue entre conflit et contradiction. Les *conflits* se situent entre les acteurs et les collectivités et les *contradictions* se situent entre les principes structurels. La résolution contingente des contradictions dépend, en partie, de la connaissance qu'en ont les acteurs, ces acteurs n'étant pas toujours et partout les classes sociales.

1.1.9. *Les règles superficielles et les règles profondes*

Un ensemble de règles et de ressources constitue un ordre virtuel de modes de structuration engagés de façon récursive dans la reproduction des pratiques sociales. Les règles ont deux dimensions. D'une part, elles sont liées à la constitution de sens; d'autre part elles renvoient à la sanction des conduites sociales. Les règles régissent la vie sociale en s'incrétant dans la reproduction des pratiques institutionnalisées (Giddens, 1987). Les règles se divisent en deux types pertinents à l'analyse sociale : les règles profondes et les règles superficielles.

profonde	tacite	informelle	faiblement sanctionnée
superficielle	discursive	formelle	fortement sanctionnée

Les règles les plus importantes pour la théorie sociale sont incrustées dans la reproduction des pratiques institutionnalisées, c'est-à-dire les pratiques les plus profondément ancrées dans le temps et dans l'espace. Les règles profondes sont constamment utilisées dans le courant de la vie quotidienne (exemple : règles du langage, les procédures qu'utilisent les acteurs pour régler l'ordre de succession de leurs interventions dans une interaction). Elles sont connues et utilisées tacitement par les acteurs. Ces règles profondes sont habituellement sanctionnées dans le cadre des pratiques ordinaires de tous les jours, exception faite des systèmes sociaux situés dans des arêtes spatio-temporelles. Par exemple, la législation sur la langue au Québec vu sa situation anglo-saxonne en Amérique du Nord.

Les règles superficielles renvoient à l'exercice de la domination et nécessitent la mobilisation du sens et de la légitimité, afin de procurer les ressources d'autorité et d'allocation à ceux qui aspirent à la domination du lieu (Giddens, 1987.). Cette analyse des règles participe de la définition non-substantialiste de l'institution.

Le **système social** : le système est concret, situé dans un espace-temps particulier. Les systèmes sociaux varient selon l'intensité du caractère systémique qu'ils affichent.

La **structuration** / institutionnalisation :

L'étude de la structuration des systèmes sociaux est celle des modes par lesquels ces systèmes, qui s'ancrent dans les activités d'acteurs compétents situés dans le temps et dans l'espace et faisant usage des règles et des ressources dans une diversité de contextes d'action, sont produits et reproduits dans l'interaction des acteurs et par elle.

Giddens. 1987. p. 74

Il découle des notions présentées jusqu'ici que l'**institution** est un ensemble de pratiques régularisées qui durent dans l'espace-temps, qui ont une grande extension spatio-temporelle et qui assurent la reproduction d'un système social. Il y a divers niveaux d'extension spatio-temporelle des institutions et enchevêtrement. Le niveau le plus général d'analyse des institutions consiste à identifier des principes structurels et leur articulation dans des systèmes intersociétaux (donc non limités à l'État-nation). Déclinaison ensuite selon les divers ensembles identifiables-analysables des systèmes sociaux d'action concrets par leurs structures selon les 3 dimensions de la structuration identifiées précédemment, à savoir la signification, la légitimation et la domination, qui renvoient à 4 ordres institutionnels.

**TABLEAU 3**  
**Typologie des institutions**

Ordre symbolique, ou modes de discours, et patterns de communication	Produits et reproduits par l'utilisation de :	règles interprétatives (signification) en lien avec des règles normatives (légitimation) et des ressources d'allocation et d'autorité (domination)
Institutions politiques	Produits et reproduits par l'utilisation de :	ressources d'autorité (domination) en lien avec des règles interprétatives (signification) et normatives (légitimation)
Institutions économiques	Produits et reproduits par l'utilisation de :	ressources d'allocation en lien avec des règles interprétatives (signification) et normatives (légitimation)
Institutions légales	Produits et reproduits par l'utilisation de :	règles normatives en lien avec des ressources d'autorité et d'allocation (domination) et des règles interprétatives (signification)

Source : Turner. 1986. p. 465.

Pour Giddens, ces dimensions sont distinguables théoriquement. Contrairement aux approches fonctionnalistes, empiriquement, elles ne renvoient pas à des sphères d'action sociales séparées, telles la parenté, l'économique, le politique, l'éducation, etc.

En résumé :

1. Les systèmes d'action concrets, ou d'interaction empiriques, sont le fruit d'un mélange de processus institutionnels. **On trouve les ordres économiques, politiques, symboliques et légaux dans tous les systèmes d'action concrets ;**
2. Les institutions sont liées aux règles et ressources que les agents empiriques utilisent et reproduisent, les institutions ne sont pas extérieures aux agents parce qu'elles sont formées par l'utilisation des diverses règles et ressources dans l'interaction sociale en cours ;
3. Les dimensions les plus fondamentales des règles et des ressources – la signification, domination et légitimation – sont toutes impliquées dans l'institutionnalisation.

## 1.2. Institution et routinisation

La routinisation est intrinsèque aux institutions, dont le caractère institutionnel dépend entièrement de leur reproduction continue. Les routines de la vie quotidienne et les formes institutionnelles d'organisation sociétale se constituent mutuellement. Tous les systèmes sociaux expriment les routines de la vie sociale quotidienne et, en même temps, sont exprimés dans ces routines. Ceci dit, la constitution du tissu davantage ramifié des rapports sociaux, de la vie sociale, doit se concevoir à partir de l'intégration sociale et de l'intégration systémique (Giddens. 1987. p. 343). Méthodologiquement, l'analyse des routines doit être socio-historiquement analysée afin d'éviter de réduire la structure à l'action et finalement de retomber dans l'individualisme méthodologique. L'analyse socio-historique permet de situer l'action dans un cadre déjà institué mais reproduit à l'identique, ou pas, par l'action présente.

### 1.2.1. *Institution et organisation*<sup>5</sup>

Barley et Tolbert (1997) analysent le traitement de la notion d'institution dans les sciences de l'organisation et en montrent les limites. Les approches traditionnelles des sciences de l'organisation (Meyer et Rowan. 1977. Zucker. 1977. 1983. DiMaggio et Powell. 1983. Powell et DiMaggio. 1991.) analysent les institutions comme des influences culturelles sur la prise de décision et les structures formelles. Toutefois, dans le cours du développement des études empiriques, ces auteurs institutionnalistes en sont venus à considérer surtout les capacités contraignantes des institutions, et à les considérer comme des contraintes externes à l'action organisationnelle, négligeant l'action et la production-reproduction institutionnelle. Il y a alors réification des institutions.

### 1.2.2. *Définition structurationniste de l'organisation / entreprise*

Une organisation est un système social, elle en possède donc toutes les caractéristiques et tous les concepts évoqués précédemment servent dans l'étude d'une organisation particulière. Alors que toutes les **institutions** entraînent une extension (distanciation) des pratiques à travers l'espace-temps, les **organisations** ont une dialectique spécifique interne-externe, impliquant des relations de similarité et de différence tant à la frontière organisationnelle (membres vs. non-membres) et interne (à travers la division du pouvoir et des rôles). Les organisations accaparent les traits essentiels de l'institutionnalisation (prédictibilité et routinisation) à des fins particulières. Ces traits sont liés à la construction de certains types d'identités (Gardner. 2002. p. 337). La négociation des identités, à travers les pratiques, génère les tensions entre la reproduction et la transformation.

---

5 Pour une étude détaillée de la notion d'entreprise dans la théorie de la structuration, voir Briand. 2001.

Une organisation est un ensemble de pratiques régularisées situées dans un espace-temps particulier. La transformation de l'espace-temps en marchandise dans le capitalisme a donné naissance à un environnement créé qui est l'expression de nouvelles formes d'articulation institutionnelle (Giddens. 1987. p. 200). L'entreprise constitue une organisation disciplinaire, un *power container*. La surveillance et la gestion de l'espace-temps doivent être au coeur d'une étude de l'institutionnalisation des pratiques de travail, en lien avec l'extérieur de l'organisation.

Une organisation est toutefois un système social très particulier, un système social d'action collective qui fait l'objet d'une autorégulation réflexive, idée qui met en relief la dimension politique de l'organisation. Elle focalise sur la dimension asymétrique des ressources d'allocation et des ressources d'autorité. Puisque l'entreprise est, à l'origine, une construction sociale visant des buts, il faut considérer que des objectifs président à son établissement. Les objectifs reposent sur la domination et sur des jugements de valeur qui contribuent à l'établissement de principes d'organisation permettant de normaliser « ce qui doit être ». L'entreprise permet de centrer l'attention, de contraindre l'agent pour le rendre plus habile (Simon. 1945.), afin de cautionner le passage d'un état à un « état idéal » (Simon. 1974.).

L'entreprise constitue ainsi un outil, mais n'y est pas réductible puisque les objectifs à atteindre, la science et la technologie en sont constitutifs. L'entreprise se conçoit alors comme un système de coordination qui rend possible la création de « l'univers des événements » (Giddens. 1993a.), mais qui demeure subordonné à la réflexivité et aux conséquences non intentionnelles. Dans l'entreprise, la réflexivité est toutefois un phénomène *orienté*<sup>6</sup> puisque l'action ne pourrait se détacher des objectifs sans que l'agent ne subisse des sanctions. Cette définition s'oppose à d'autres définitions<sup>7</sup> de l'entreprise et les réunit à la fois : « l'ensemble des généralisations forme un continuum » (Giddens. 1987. p. 29). Enfin, elle rend possible la prise en compte de la « compétence réflexive » propre à l'activité humaine.

L'entreprise est un lieu d'action qui contribue à la production et à la reproduction des traits institutionnels d'une société. Puisque les agents dans l'entreprise ne peuvent se constituer sans tenir compte des traits institutionnels de la société dans laquelle ils évoluent, l'entreprise se conçoit aussi comme le fruit de procès sociaux antérieurs et concurrents. L'entreprise est donc, à la

---

<sup>6</sup> Dans la société, la réflexivité est un facteur agissant sur la société elle-même, mais n'est pas nécessairement orientée. Giddens (1990a) signale, à titre d'exemple, que les données statistiques sur le divorce peuvent influencer la décision d'un individu de se marier ou non, mais ne gouvernent pas sa décision.

<sup>7</sup> L'entreprise moderne constitue un mécanisme d'amélioration de la coordination et de la répartition des ressources (Chandler. 1988.). L'entreprise est un mécanisme de régulation des échanges permettant de contrer les mécanismes spontanés et irréfléchis du marché (Coase. 1937.). L'entreprise constitue un mécanisme de résolution des problèmes complexes : elle réunit une délégation d'experts pour solutionner des problèmes dont les dimensions sont multiples et constitue une réponse aux limites individuelles (Arrow. 1976.). L'entreprise est un regroupement de personnes qui travaillent à un ou quelques buts (Anthony. 1965. Simon. 1945.). L'entreprise est un lieu de l'activité de tous les jours et, par conséquent, elle est un espace de socialisation qui ne saurait être défini à l'avance (Francfort, Osty, Sainsaulieu et Uhalde. 1995.). L'entreprise est un système instable qui se transforme au gré de l'action des stakeholders : il existe toujours la possibilité d'un nouvel ordre ou d'une nouvelle légitimité pour venir ébranler des règles d'autorité et de décision jusque là « autoentretenu » (Reynaud. 1989. Thévenot. 1993.).

fois, la condition et le résultat d'autres procès sociaux. L'entreprise repose sur un ensemble de normes<sup>8</sup>, constituées dans la modernité (Giddens. 1987. Dandeker. 1993.), exacerbées dans la modernité avancée, et qui fondent le *pouvoir administratif* dans l'entreprise, qui habilite et contraignent la gouverne, la coordination et la surveillance des lieux ; l'entreprise doit composer<sup>9</sup> avec ces normes.

Dans l'entreprise, la structuration des rapports sociaux, via les règles, présente des particularités. L'existence de règles superficielles signale que les agents ont un rapport différencié avec les conditions de l'action et les résultats de l'action : dans l'entreprise, certains établissent davantage les conditions et d'autres les résultats. La différenciation est toutefois soumise à la porosité des frontières de l'entreprise et à la dialectique du contrôle qui rappellent que la reproduction et la production des règles ne sont pas liées au rôle, mais aux ressources dont disposent les acteurs. Nous en venons donc à proposer une définition de l'entreprise permettant d'en préciser le caractère normatif et normalisé.

L'entreprise est un système social, situé dans le temps et dans l'espace :

1. Qui contribue à produire et à reproduire *les règles, profondes et superficielles*, et les traits institutionnels d'une société moderne avancée (capitalisme, industrialisme, surveillance/pouvoir administratif ;
2. Qui est porteur d'un ou de plusieurs objectifs constitutifs, qui orientent la réflexivité des agents, réflexivité qui les reproduit ou les transforme. Toutefois, l'identité globale de ces agents est produite / reproduite plus ou moins réflexivement par leurs multiples champs d'appartenances sociales et conditions, par exemple : genre sexuel, ethnie, etc. L'entreprise n'est pas un système social total. À ceci s'ajoute l'objectif de coordination<sup>10</sup>, dans un espace temps plus ou moins élargi, qui caractérise l'entreprise, mais qui ne constitue pas forcément un enjeu dans la vie sociale de tous les jours dans la société ;
3. Qui se constitue à partir des traits institutionnels et des règles, profondes et superficielles, de la société et des autres systèmes d'action concrets ;
4. Qui comporte un ensemble de règles superficielles et de ressources d'allocation et d'autorité qui : a) constituent le cadre de l'activité sociale de tous les jours ; b) fondent la domination du

---

8 Par exemple, la Loi canadienne sur les sociétés par actions comporte une partie dans laquelle sont précisés les pouvoirs et les responsabilités des administrateurs et dirigeants (Partie X) et une partie qui déclare les droits des actionnaires (Partie XII). Dans l'ensemble, la Loi se conçoit comme un ensemble de règles qui fondent la domination des administrateurs et dirigeants et alimentent la production de politiques, directives, etc. « Dans le cadre d'un processus politique où l'État n'est pas absent, les rapports sociaux sont codifiés par diverses formes institutionnelles : les conventions collectives, le code du travail, les normes environnementales, les législations et réglementation concernant les actionnaires, etc. Ces règles du jeu constituent l'espace qui permet aux individus d'entrer en rapport sans devoir mener des luttes sans fin. » (Bélanger et Lévesque. 1992 : 22-23).

9 Le système législatif garantit un certain niveau de droits sociaux : « Les droits économiques dépendent des relations entre capital et main-d'oeuvre centrées sur l'entreprise, mais ils doivent être établis dans le cadre législatif de l'État-Nation qui, normalement, garantit un certain niveau de droits sociaux. » (Dandeker. 1993 : 251).

10 *Co-ordination problems, as problems for actors [...] arise only [...] when people are trying either to guess or to outguess what others are going to do, having at their disposal the information that others are also trying to do the same with regard to their own likely actions. But in most circumstances in social life, actors do not (consciously) have to do this, in large part precisely because of the existence of conventions of terms of which 'appropriate' modes of response are taken for granted : this applies to norms as a whole, but with particular force to meaning conventions. When a person says something to another person, his aim is not that of co-ordinating his action to those of others, but of communicating with them in some way, by the use of conventional symbols.* (Giddens. 1976. p. 91).

lieu ; c) président à la définition et à la promotion des codes de signification, afin de mobiliser la légitimité ; d) habilite et contraignent la structuration de pratiques d'intégration qui orientent le contrôle réflexif des agents ;

5. Dont les règles superficielles et les ressources d'allocation et d'autorité sont à la fois les conditions et les résultats des activités des agents qui en font partie ;
6. Dont les règles superficielles et les ressources d'allocation et d'autorité comportent les conditions de leur reproduction ;
7. Qui suscite chez les agents le sentiment de partager une identité commune, sans égard à la façon dont ce sentiment se manifeste ou s'exprime.

### 1.2.3. *Les mouvements sociaux*

Les mouvements sociaux partagent avec les organisations le fait d'être des collectivités dans lesquelles la régulation réflexive des conditions de reproduction du système occupe beaucoup de place dans la continuité des pratiques de tous les jours. Ce sont des centres de décision (Touraine 1973, p. 281). Les mouvements sociaux sont des entreprises collectives dont l'objectif est d'établir un nouvel ordre de vie. À la différence des organisations, les mouvements sociaux n'opèrent pas dans des lieux fixes et le positionnement des personnes qui les rejoignent n'a pas la précision qui caractérise les rôles.

En résumé, la théorie de la structuration rend possible le « retour du sujet » dans l'étude de l'entreprise. Elle permet de considérer les rapports sociaux comme des éléments constitutifs des principes d'organisation tout en reconnaissant que l'action et l'interaction s'inscrivent dans des institutions qui sont antérieures, mais non indépendantes de l'action et d'autres procès sociaux. Elle rappelle que le rapport qui s'établit entre deux agents peut trouver une explication par la capacité de chacun à exercer sa compétence (imposer un sens, imposer une sanction, influencer l'action de l'autre), mais que le rapport doit tenir compte des principes d'organisation qui s'expriment par les mécanismes de coordination, c'est-à-dire les pratiques d'intégration. Aussi, la théorie montre qu'on ne peut concevoir un système social strictement en termes de dualisme structure-action ou de dualisme agent-agent, mais qu'il faut re-conceptualiser l'ensemble en dualité : elle permet, par conséquent, d'ouvrir sur une vision renouvelée du fonctionnement de l'entreprise, des principes d'organisation, des rapports sociaux et des pratiques de gestion.

## 2. LA THÉORIE DE LA MODERNITÉ AVANCÉE ET LA TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS

La modernité naît de la rupture avec le destin et la cosmologie religieuse : *a world structured mainly by humanly created risks has little place for divine influences, or indeed for the magical propitiation of cosmic forces or spirits* (Giddens. 1990b. p. 111). La modernité engendre chez l'agent (ou acteur) le sentiment que l'avenir est désormais ouvert. La modernité est, par ailleurs, caractérisée par la séparation du temps et de l'espace et entraîne la suppression croissante des relations de co-présence: Modernity « *dis-places* » - *place becomes phantasmagoric* (Giddens. 1990. p. 140). Cette séparation du temps et de l'espace favorise la transmutation des pratiques de coordination du temps et de l'espace et l'abandon de la tradition comme mécanisme d'intégration des activités d'un système social dans l'espace-temps.

L'abandon de la tradition nourrit la métamorphose de la réflexivité et s'y alimente : la réflexivité devient un bagage de connaissances organisées contribuant à orienter l'avenir et à organiser le social. Dans les systèmes sociaux modernes, cela produit une accumulation de connaissances et de pratiques (systèmes abstraits<sup>11</sup>) permettant la coordination de l'espace-temps et y donne lieu. Un mode d'organisation sociale désenchantée qui évolue rapidement, dans un espace-temps étendu. Organiser signifie désormais inscrire la présence dans l'absence et a pour conséquence de connecter des contextes locaux au contexte global<sup>12</sup>.

### 2.1. Modernité, confiance et modernité avancée

Dans un contexte de suppression accrue des relations de co-présence, des phénomènes se manifestent : « l'autre » devient invisible, son processus devient opaque et il y a carence d'information sur ses activités. La confiance sociale n'est plus suffisante ni possible dans plusieurs cas. Mais, parce que la confiance serait le vecteur inné de la sécurité ontologique permettant de réduire l'anxiété et de générer une mutualité de l'expérience et une stabilité de l'interaction, la suppression des relations de co-présence entraîne des efforts de reconstruction d'une confiance : une confiance « systémique »<sup>13</sup>.

Les efforts de reconstruction se manifestent par un mode spécifiquement humain de contrôle des dimensions physiques et sociales des contextes d'action (contrôle réflexif de l'action) permettant à l'agent de stimuler un sentiment de sécurité tout en étant tourné vers l'avenir. On passe au développement de pratiques visant à construire la confiance, à relier l'absence et la présence et à gérer le risque. Dans la modernité, ces efforts s'inscrivent dans un mouvement de rationalisation

11 *The development of faith in symbolic tokens or expert systems* (Giddens. 1990b. p. 80).

12 Cela signifie qu'on ne peut étudier une « localité » sans tenir compte des facteurs globaux et vice versa. En particulier, pour l'entreprise, cela suppose que ses frontières sont poreuses et qu'elle ne saurait être analysée que sur la base de ses éléments internes.

13 Pour une analyse détaillée de la confiance, voir Bellemare, Briand. 1999.

acquis<sup>14</sup>. Les modes de création de la confiance sont transformés tandis que la confiance est « dé-placée » : la confiance est davantage investie dans des systèmes abstraits, qui contribuent à une délocalisation accrue. Cela traduit l'émergence de pratiques d'organisation sociale constitutives et constituées de la science et de la technologie. Malgré leur caractère scientifique, les pratiques demeurent empreintes de jugements de valeur parce qu'elles sont fondées sur des connaissances socialement définies (Giddens. 1987. et 1990b. Callon, Latour. 1991.).

À la lumière des propos qui précèdent, il est possible de représenter la modernité comme un circuit « Séparation du temps et de l'espace - Désenclassement - Réflexivité - Pratiques d'intégration – Confiance ». La circularité témoigne de la réflexivité. La circularité rappelle que les pratiques sont toujours sujettes à révision en raison de la réflexivité qui caractérise l'activité humaine. Enfin, puisque la modernité rend possible la mise en place de formes particulières d'organisation de l'activité humaine, elle génère et intègre les traits institutionnalisés que sont le capitalisme, l'industrialisme et le pouvoir administratif.

Mais, parce que la modernité **avancée** (depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, Audet. 1993.) est pour sa part caractérisée par la production croissante de connaissances, elle engendre un mouvement de radicalisation des pratiques modernes de l'organisation sociale, ce que Giddens attribue :

1. À la réflexivité<sup>15</sup> et à la compétence des agents (Giddens. 1987.) ;
2. À l'impossibilité de fonder de manière permanente un corpus de connaissances en matière d'organisation sociale (Giddens. 1993a. et 1998.) ;
3. À la force d'organisation qu'ont les systèmes abstraits et à l'autonomie que cette force leur confère (Giddens. 1990.) ;
4. À la globalisation des risques et des menaces dans les sociétés (Giddens. 1990. et 1993a.) ;
5. Au « problème majeur » des sociétés de vouloir tout maîtriser au lieu de gérer les risques (Giddens. 1990. et 1998.).

Il est alors vraisemblable de proposer que dans la modernité avancée, le bagage *croissant* de connaissances permet la définition et la transmutation de pratiques d'intégration qui contribuent à l'*extension* de la confiance systémique, à l'*accroissement* de la séparation du temps et de l'espace, à l'*affirmation* des institutions de la modernité et au *prolongement* de l'absence. La Figure 3 présente une schématisation réunifiant les deux théories de Giddens.

---

14 *What is conveyed to the child in the teaching of science is not just the content of technical findings but, more important for general social attitudes, an aura of respect for technical knowledge of all kinds.* (Giddens. 1990b. p. 89).

15 « Notre époque de modernité avancée se caractérise par une production continue de connaissances nouvelles qui, en s'intégrant aux actions humaines, viennent constamment modifier les conditions même de la reproduction et de la transformation des sociétés. » (Eraly. 1993. p. 329).

### **3. LES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES EN COURS DANS LA MODERNITÉ AVANCÉE**

Cette partie vise à présenter la problématique empirique soutenant la thèse de la fragilité accrue des institutions dans la modernité avancée. Pour ce faire, nous allons discuter en premier lieu des changements globaux dans la modernité avancée en lien avec les mouvements sociaux puis de quelques éléments de la situation québécoise.

H1 : La modernité avancée génère une démultiplication des acteurs, des lieux et des formes d'institutions.

H2 : Ce phénomène fragilise les institutions.

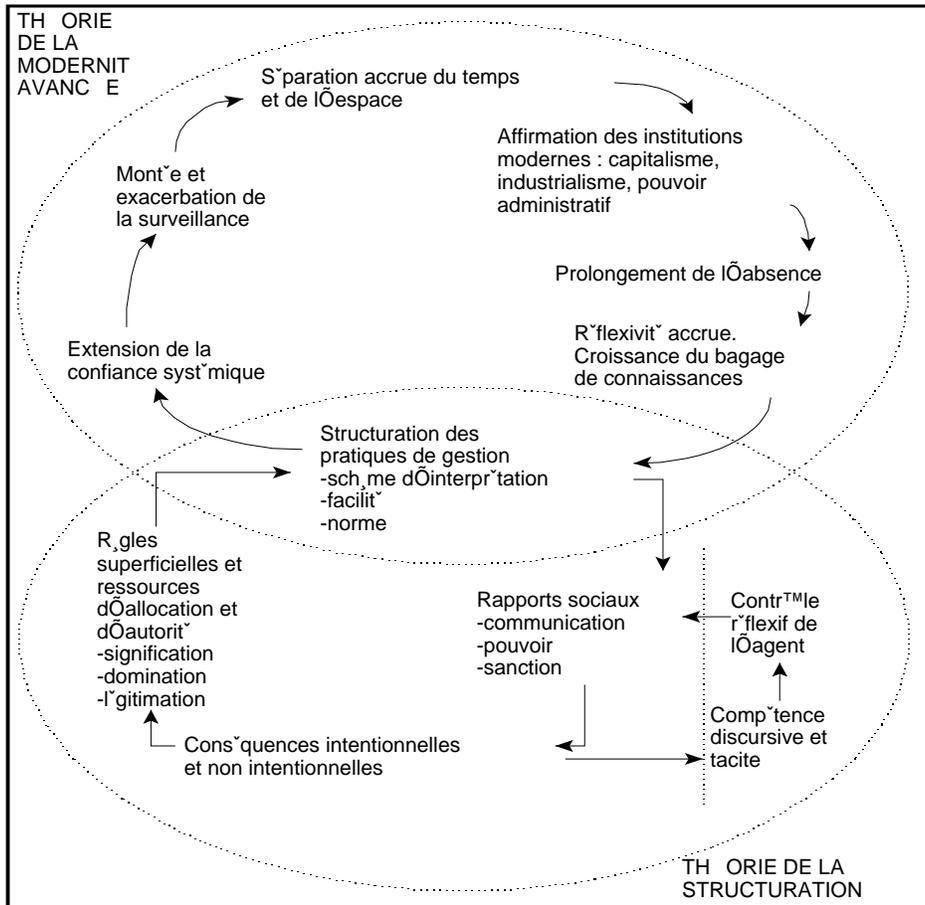
#### **3.1. Institution, mouvements sociaux et identité**

Lustigher-Thaler, Maheu et Hamel (1998) discutent des cadres d'analyse des institutions dans le contexte de la modernité avancée :

Comment pouvons-nous penser les institutions en tant que phénomène qui encadre les relations structurelles de pouvoir, et à plus forte raison de l'État, alors qu'elles constituent aussi un terrain d'action où peuvent s'exprimer les identités et les expériences sociales ?

Lustigher-Thaler et al. 1998. p. 175

**FIGURE 3**  
**Analyse structurationaliste du changement**



Source : Briand 2001, p. 78

Même si ces auteurs reconnaissent la fonction d'encadrement des institutions et de délimitation de l'action collective de McAdam, les institutions ne l'intègrent pas pour autant. Il :

... faut appréhender les institutions en premier lieu sous l'angle d'un champ de relations et d'expériences. Dans le contexte de la modernité avancée, une des caractéristiques importantes des institutions est qu'elles constituent des constructions souples qui s'apparentent au post-fordisme... l'institutionnalisation constitue un processus à partir duquel les mouvements sociaux s'engagent sur des terrains imprégnés d'ambivalences, de relations 'agnostiques'<sup>16</sup> et conflictuelles et que nous considérons comme porte d'entrée de l'expérience pour la construction des conflits.

Lustigher-Thaler et al. 1998. p. 176

Dans ce contexte, les auteurs concluent que l'institution devient maintenant un ensemble relationnel de contextes et de champs d'action (Lustigher-Thaler et al. 1998. p. 183).

Buechler (2000), à partir d'une nouvelle théorie des mouvements sociaux inspirée des théories de Giddens, considère aussi qu'il faut développer une nouvelle conception du politique et de l'institutionnalisation. Avant de présenter son analyse du Politique, il rappelle qu'il s'agit d'une distinction analytique, car dans le social, on trouve du culturel dans le champ traditionnellement considéré comme politique et du politique dans le champ culturel. Dans son analyse des relations des mouvements sociaux au Politique, l'auteur introduit une distinction analytique entre la **politique étatique** (*state politics*) et la **politique sociale** (*social politics*) (p. 163-167).

Le terme de **politique étatique** réfère aux types de luttes de pouvoir plus conventionnelles dans lesquelles l'activisme social vise à influencer la politique étatique et les leaders politiques, incluant la possibilité de larges contestations révolutionnaires de l'ordre politique. Le terme de **politique sociale** réfère aux types de luttes de pouvoir de type moins conventionnel dans lesquelles l'action collective est dirigée vers une transformation de relations de pouvoir inscrites dans diverses institutions sociales et pratiques culturelles, y incluant les aspects dits personnels de la vie quotidienne (*everyday life*). Dans cette conception, le pouvoir est diffus et décentralisé, et les défis à cette forme de pouvoir prennent une plus large variété de tactiques, de stratégies et de formes expressives. Les deux types de politiques comprennent un mélange d'éléments oppositionnels et transformationnels qui les qualifient de 'politique'. Alors que la politique sociale tend à être davantage qualifiée de 'culturelle' et à être parfois opposée au 'politique', il est plus utile de reconnaître les dimensions culturelles de la politique étatique tout comme les dimensions politiques de la politique sociale.

La littérature sur les mouvements sociaux nomme généralement ces relations de pouvoirs non étatiques en termes de : pré-politique, apolitique, metapolitique ou culturel (opposé à politique). Dans tous ces cas, cette dénomination repose sur une conception communément étroite du politique, davantage liée à la politique étatique. « Une théorie adéquate du pouvoir social

---

16 Inconnues, inconnaisables

reconnaîtrait un plus large éventail d'actions sociales comme impliquant une dimension politique, et élargirait alors d'autant l'univers des phénomènes qui doivent être inclus dans une théorie opérationnelle de l'activisme social. » (Buechler. 2000. p. 177).

### 3.2. Des institutions fragilisées ?

Il faut se poser la question des possibilités comparées d'institutionnalisation de pratiques sociales dans la modernité et la modernité avancée. Les possibilités et les types d'institutionnalisation de pratiques sociales sont-elles identiques, supérieures ou inférieures actuellement à celles des débuts de la modernité ? Sans aller aussi loin que Freitag (1986) qui soutient que nous sommes entrés dans un mode de production-reproduction décisionnelle-opérationnelle qui annihilerait les possibilités d'institutionnalisation, entendue par lui comme passant par l'établissement de normes sociétales, il faut tout de même se poser la question des possibilités mêmes d'institutionnalisation et de la durabilité plus ou moins grande de ces institutions.

En nous appuyant sur Weber et Giddens, nous accordons une importance à l'influence de la légitimité des normes et des institutions pour leur pérennité. Ces deux auteurs considèrent que la domination qui repose seulement sur des motifs rationnels en finalité (intérêt personnel par exemple) peut assurer une institutionnalisation mais que celle-ci sera toujours plus instable que si elle repose sur une rationalité en valeurs.

Or, les formes de légitimité les plus courantes de la modernité sont contestées, que ce soit la légalité des règles, la propriété privée ou la science. La légalité se fractionne en de multiples ensembles de règles particulières aux domaines d'activité, de multiples règles sont contestées ouvertement (défi des lois spéciales par les syndicats au cours des années 1970) ou pas (multiples fraudes, travail au noir, mafias, etc.) et on constate des revendications de droits spéciaux (pluralisme juridique) ou de normativités conflictuelles en bonne partie. Comme exemple de ceci, le cas des normes du travail de l'Organisation internationale du travail qui sont minorisées par rapport aux normes du travail imposées par la Banque mondiale et le FMI dans les pays en voie de développement (Bellemare, Ackéyi. 2000.). La contestation de l'État moderne puis de l'État providentialiste en constituent aussi des exemples alors que, de plus en plus, la légitimité de l'État repose sur son efficacité à rendre des services à mesure qu'il intervient dans les pratiques sociales suite aux demandes de multiples groupes d'intérêts davantage que sur les bases universalistes de la légitimité et de la domination étatique :

L'État ne peut plus tirer argument de son éloignement et de sa neutralité pour se mettre à l'abri de toute contestation. Son entrée en lice lui fait perdre le privilège de l'invulnérabilité : quittant son statut d'arbitre, elle donne prise à la critique ; l'intérêt général dont elle se prévaut n'apparaît plus comme paré d'un bien fondé incontestable, mais comme la caution d'une stratégie contingente et aléatoire.

Dans ces conditions, l'administration est tenue de trouver d'autres sources de légitimation, coïncidant mieux avec ses nouveaux modes d'intervention sociale. Tirant sa légitimité non plus de son institution mais de sa pratique

Chevalier. 1983. p. 42

La légitimité de la propriété privée comme fondement de l'entreprise est contestée tant par suite de la transformation des formes de la propriété (la propriété privée au sens strict est en recul depuis les années 1900 et carrément minoritaire dans les entreprises depuis les années 1930 – Berle et Means, 1932). Le développement de l'organisation bureaucratique « privée » reposa sur une multiplication des expertises à l'oeuvre. Or, la vision technocratique de l'organisation repose sur une représentation d'une science sociale neutre, objective, du comportement organisationnel orienté vers la solution de problèmes techniques ne requérant pour leur solution que le savoir des experts pour étudier et trouver les solutions appropriées. Or, la crise de la calculabilité met à mal le principe de l'efficacité de l'action puisque celle-ci peut faire l'objet de plusieurs types de calculs et qu'en final, ce sont les conflits d'intérêts particuliers qui détermineront ce qui sera calculé et donc jugé efficace, jusqu'au jour où la sanction du marché ou autre viendra, a posteriori, « valider » ou non la base de calcul. Dès lors, avec des bases de légitimation d'un tel type, ne peut-on s'attendre à un accroissement de l'importance sociale accordée aux processus de changement, c'est-à-dire de production-reproduction des principes structuraux et à une plus grande instabilité des institutions en découlant ?

Plus concrètement, les compromis sociaux, en tant que base de légitimation des institutions, du type de celui qui avait favorisé le développement du fordisme sur plus d'une trentaine d'années sont-ils encore possibles ? La situation actuelle, habituellement analysée comme une période de recherche d'un nouveau compromis devant mener à un nouveau modèle relativement stable pour une autre période d'une trentaine d'années, ne peut-elle être plutôt analysée comme une période de multiplication des modèles et ce, parfois au sein d'une même entreprise ?

Par ailleurs, d'autres tendances d'évolution sociale rendent encore plus difficiles l'institutionnalisation de pratiques et de propriétés structurelles. Selon Giddens (1990b), les sociétés modernes ont été traversées de trois tendances (vs. les sociétés traditionnelles) qui rendent difficiles l'institutionnalisation : ce sont la vitesse du changement (*pace*), sa portée (*scope*, interconnexion entre les différentes régions du globe) et la nature intrinsèque des institutions modernes (création de l'État-nation, sources d'énergie inanimées, mercantilisation complète des produits et du travail salarié). Le développement de la modernité a entraîné une multiplication des dangers et des risques (pollution, pouvoir politique autoritaire, danger nucléaire, pouvoir militaire et d'autres « produits » de la science).

Dit autrement, le dynamisme de la modernité et l'instabilité sont dus à la dissociation du temps et de l'espace et à leur recombinaison sous des formes permettant une distribution spatio-temporelle précise de la vie sociale ; la dé-localisation (ou le désenclavement) des systèmes sociaux (étroitement liés aux facteurs de distanciation spatio-temporelle) des situations de co-présence et à l'organisation et la réorganisation réflexives des relations sociales à la lumière des apports permanents de connaissances affectant les actions des individus et des groupes.

Or, la phase actuelle de développement se caractérise par une extension accrue des relations sociales dans l'espace et le temps, (la mondialisation) ce qui n'est pas sans affecter la nature de l'État-nation, pôle moderne clé de l'institutionnalisation, des sociétés et de la capacité de réguler celles-ci, donc d'institutionnaliser des ensembles de pratiques sociales sur une base nationale. La réflexivité accrue des sociétés sur elles-mêmes est aussi une autre cause possible d'instabilité des institutions, les acteurs sociaux pouvant modifier leurs comportements par suite de la connaissance accrue des résultats de leurs actions et de celles des autres acteurs.

Lustigher-Thaler, Maheu et Hamel (1998), à l'occasion de leur analyse des nouveaux mouvements sociaux, avancent aussi cette idée de démultiplication des « institutions » dans la modernité avancée : « les institutions de la modernité avancée font face à une série de changements radicaux, c'est-à-dire qu'elles sont plus fragiles et fragmentées qu'on ne l'admet généralement... L'institutionnalisation s'accompagne-t-elle de plus en plus d'un affaiblissement récurrent des normes plutôt que de leur stabilisation, comme cela était le cas dans l'ancien paradigme ? » (Lustigher-Thaler et al. 1998. p. 178).

L'interpénétration croissante des pratiques sociales associées aux découpages de la modernité : par exemple : le politique, l'économique, la consommation, la production ; conduisent à une politisation de l'économique et de l'entreprise dont la dernière manifestation est représentée par le thème de la gouvernance. Dans le cas des relations entre les sphères de la production et de la consommation, le consommateur est considéré comme un co-producteur dans les services, etc. (Bellemare, 1999). Avec l'affaiblissement ou la porosité accrue des frontières des découpages classiques de la modernité, ce sont aussi les institutions qui se transforment dans leurs frontières, leurs formes, leurs origines, etc.

Pour reprendre une thèse avancée par Boyer et Hollingsworth (1997. p. 473), la capacité de l'État à favoriser l'institutionnalisation des compromis sociaux par la législation et ses diverses interventions diminue par suite d'un relatif délestage de ses champs d'intervention en direction tant de régulations supranationales que régionales ou locales (dans ces derniers cas, marqué aussi par le développement d'un entrepreneurship privé et collectif et de prétentions politiques locales). La configuration de Boyer et Hollingsworth (1997) est un exemple des voies possibles de cette transformation sociale – reconfiguration des institutions (Tableau 4). Cet exemple, inséré dans une explication structurationniste, permet d'affirmer que les transformations sociales et les institutions peuvent être multiples et ne plus passer principalement par l'État-Nation et le Politique-institution comme dans la modernité.

**TABLEAU 4**  
**Correspondance entre des arrangements institutionnels**  
**alternatifs et des niveaux de coordination**

<i>INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS</i>				
<i>LEVEL OF COORDINATION</i>	<i>MARKETS</i>	<i>NETWORKS</i>	<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>STATE</i>
1. <i>Local district</i>	*	** <i>Third Italy Silicon Valley</i>	** <i>Guilds, craft unions, business associations</i>	<i>R&amp;D** Education and training***</i>
2. <i>Regions</i>	*	** <i>South Germany</i>	* <i>Business associations</i>	<i>R&amp;D** Education and training***</i>
3. <i>Nations</i>	** <i>(During Fordist era)</i>	* <i>Promotional networks in U.S. (1950-70)</i>	** <i>Labor unions Business associations</i>	<i>Defense** Taxes*</i>
4. <i>Continental zones</i>	** <i>Financial services</i>	*** <i>Joint ventures, licensing agreements, sales and distributional ties</i>	<i>Formally existing but not very effective</i>	<i>Interest and exchange rates**</i>
5. <i>World</i>	** <i>Financial services</i>	*** <i>Joint ventures, licensing agreements, sales and distributional ties</i>	<i>Very Weak when existing</i>	<i>Trade regulations** Interest and exchange rates**</i>

\* *Coordination weak to moderately effective*

\*\* *Coordination moderately effective*

\*\*\* *Coordination very effective*

Source : Boyer, Hollingsworth (1997, p. 465)

La prise en considération des multinationales, d'acteurs tels le FMI et la BM (Bellemare, Ackéyi 2000) de même que des nouveaux mouvements sociaux laissent place à l'émergence d'autres lieux, d'autres enjeux d'institutionnalisation et à d'autres institutions.

### 3.3. De nouvelles institutions qui se « solidifient » ?

Tout dépend avec quelle perspective on examine les institutions : les évolutions en cours fragilisent les institutions de la modernité mais accroissent les possibilités d'en créer des nouvelles, en lien avec les possibilités accrues de choisir sa vie personnelle. Autant s'ouvrent les possibilités d'un projet réflexif de soi, s'ouvrent aussi les possibilités d'un projet réflexif du collectif qui produit-reproduit ou pas les propriétés structurelles.

Et c'est ici qu'on peut faire le rapprochement avec le développement des nouveaux mouvements sociaux<sup>17</sup>. Parmi les forces de changement pouvant mener à l'institutionnalisation de nouvelles pratiques sociales, outre la mondialisation des entreprises, le renouvellement accéléré de l'industrialisme (au sens de techniques et énergies non-animales), la transformation des États-nations et le mouvement ouvrier ; les nouveaux mouvements sociaux qui glocalisent leur action sont à considérer : écologiste, pacifiste, droits et libertés et féministe.

Les tenants du néolibéralisme tendent à structurer un ensemble large de relations économiques et politiques (Accords de libre-échange, OMC, ZLÉA). Toutefois, les réussites des groupes de défense des droits et libertés, des groupes de femmes, du mouvement ouvrier, comme dans le cas du sort réservé à l'AMI, laissent entendre que cette période d'institutionnalisation n'est pas stabilisée. Au plan local, de nouvelles alliances se créent entre un syndicalisme « communautariste » et les groupes engagés dans le développement de l'économie sociale (Jones. 2002. Lévesque, Mendell. 1999. Laville. 1994.).

### **3.4. Situation spécifique du Québec**

Le Québec nous apparaît connaître depuis les vingt dernières années une phase, une « *époque* » comme dirait Giddens, de transformation institutionnelle caractérisée par le recul d'un certain type d'institutionnalisation des rapports de production, dits fordistes, et des formes d'entreprises qui y étaient liées et par son remplacement graduel, variable selon les secteurs, par de nouvelles régulations en voie de routinisation locale et sujettes à d'autres changements. La concentration accrue des entreprises, la montée en influence des investisseurs spéculatifs et leur rôle plus important sur la gouvernance des entreprises sont quelques-uns des facteurs qui induisent une transformation des compromis tant au plan des rapports de production que des rapports des entreprises au territoire et à l'État-nation. On doit constater que les reculs par rapport au fordisme sont réels mais pas aussi dramatiques que certains le laissent entendre. Par ailleurs, on constate la fragilité des nouvelles expériences de réorganisation du travail qui vont dans le sens d'une démocratisation.

Les tensions autour de l'institutionnalisation des expériences de démocratisation du travail nous semblent devoir s'expliquer par les conflits d'intérêts, le poids de l'institutionnalisation des pratiques associées au taylorisme et au fordisme (vaste extension spatio-temporelle) et par les tensions à l'intersection des différents niveaux d'institutionnalisation, ou des régions ou contextes d'action, les arêtes spatio-temporelles, (local, national, étatique, mondial) qui mettent en relations différents acteurs sociaux.

Analysée par les forces progressistes comme un déficit d'institutionnalisation par suite du refus de l'État québécois d'adapter le code du travail, la loi sur les compagnies et le Code civil en

---

17 Ou au moins reconnaître une mobilisation accrue et davantage réussie des « actuels » nouveaux mouvements sociaux, comparativement aux nouveaux mouvements sociaux du début du 19e siècle (Calhoun. 1993.).

conséquence, cette situation peut aussi correspondre au projet de restructuration de l'institutionnalisation prôné par plusieurs associations patronales, directions d'entreprises et autres. Ceci illustre la nécessité de préciser aussi les « qualités définitionnelles des notions d'innovation et de transformation sociales selon un point de vue ».

Outre d'être analysable de façon différente selon le point de vue adopté par l'analyste, l'institutionnalisation est aussi variable selon ses **objets**. Il nous semble qu'il y a à la fois une « extension spatio-temporelle de l'institutionnalisation juridique de **droits sociaux** liés au fordisme et au champ politique de la vie » (droits des femmes via l'équité salariale par exemple, chartes des droits, défense de l'intégrité physique et psychique des travailleurs, formation) qui étendent à de nouveaux champs de pratique sociale les pratiques de régulation fordiste et qui par le fait même ré-instituent le fordisme (l'équité salariale, dans son application en Amérique du Nord au moins, prend appui sur le taylorisme et les descriptions de tâches, ce qui vient limiter fortement les possibilités d'implanter pleinement la gestion par les compétences qui est parfois présentée comme post-taylorienne par ses promoteurs).

Il y a, par ailleurs, une « régression spatio-temporelle de l'institutionnalisation juridique du **salarial** fordiste » (statut du travailleur et conditions salariales soumises de plus en plus aux forces du « marché »). Par régression spatio-temporelle de l'institutionnalisation juridique du salarial, nous voulons souligner que, selon nous, il n'y a pas désinstitutionnalisation en soi. Le processus de désinstitutionnalisation fordiste vise à favoriser, de la part des acteurs socio-économiques dominants, une nouvelle institutionnalisation du salarial, ne passant plus par un statut juridique collectif sanctionné par l'État, mais passant par une institutionnalisation de facto, de routine, contractuelle, davantage que législative ou lorsque législative, passant par la promotion d'une contractualisation davantage instituée par l'État pour favoriser la mobilité dans le travail (salarie, autonome) et entre le non-travail et le travail.

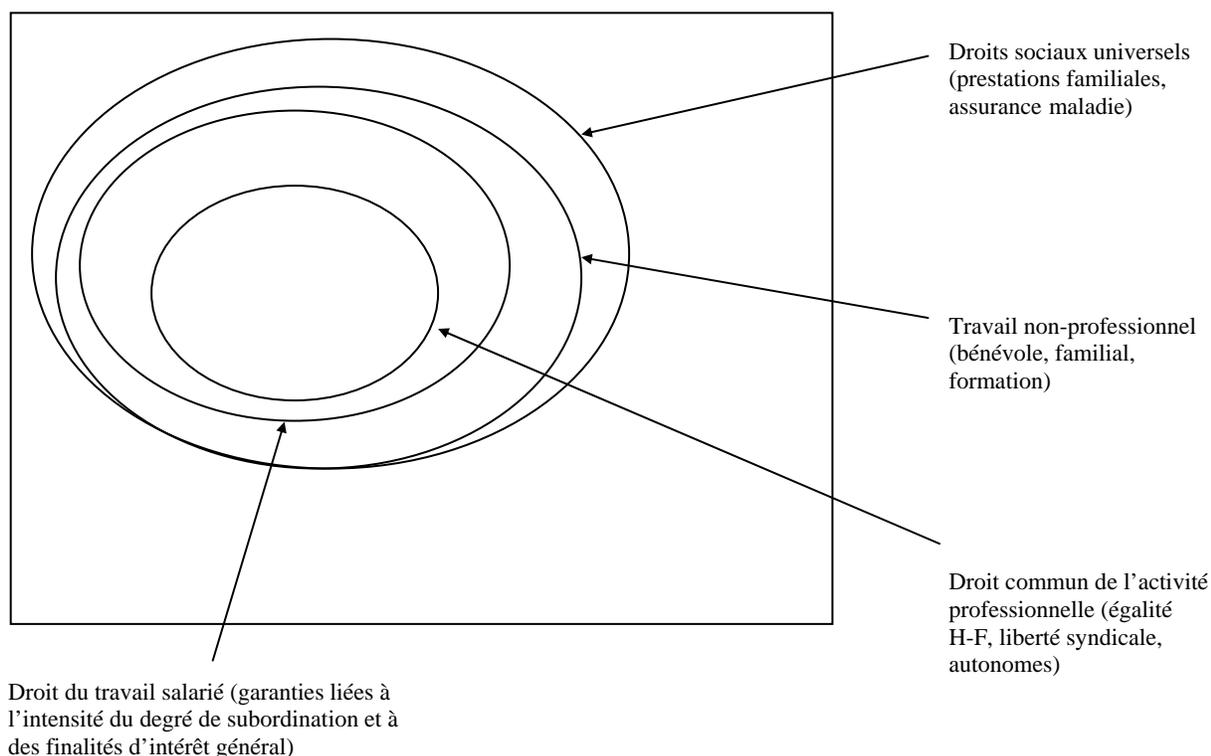
Au Québec même, cette question est au coeur des débats que ce soit dans le cas des camionneurs en vrac, des chauffeurs de taxi ou autres emplois de ce type. La solution péquiste tend à favoriser une représentation collective (camionneurs en vrac, travailleurs autonomes pouvant souscrire éventuellement à des régimes d'assurances collectives et retraites gérés par l'État alors que celle des libéraux tend à favoriser un modèle libéral (autonomes, incitatifs fiscaux à souscrire à des régimes d'assurance privés, interdiction de syndicalisation des faux travailleurs autonomes par le gouvernement Charest).

La situation actuelle incite fortement à recourir à la notion de régionalisation des contextes d'action propre à Giddens. Celui-ci ne considère pas les systèmes sociaux comme des tous homogènes. Le concept de régionalisation propose de rendre compte de la différenciation spatio-temporelle des régions à l'intérieur des lieux ou entre les lieux (maison familiale, entreprise, district, société, intersociétal, autres). Dans ce cadre théorique, la structuration des systèmes sociaux médiatise et résulte de plusieurs processus se produisant en des régions différentes d'un système social dont l'ouverture et la clôture font toujours problèmes. Or, dans la période actuelle de remise en question de l'institutionnalisation du compromis fordiste, le concept de

régionalisation peut être utile pour suivre les transformations empiriques de ce compromis et pour expliquer les apparentes incohérences notées précédemment.

Dans les efforts actuels de réflexion et d'action sur l'institutionnalisation, il faut aussi penser qu'à travers la transformation du compromis fordiste, ce sont aussi les formes d'entreprise, le cadre légal du travail et de l'entreprise de même que le statut du travailleur qui sont traversés de tensions. Par exemple, et conformément à notre hypothèse voulant que la modernité avancée génère une démultiplication des acteurs, des lieux et des formes d'institutions, l'institutionnalisation d'un nouveau statut du travailleur peut dans cette nouvelle conjoncture être envisagée dans un cadre plus indépendant de l'entreprise pour se concentrer davantage sur le travail (dans et hors entreprise-autonome, sous-traitance, passage travail-hors-travail) comme le proposent des juristes français (Supiot. 1999.). Il y aurait quatre types de droit social.

**FIGURE 4**  
**Les formes de droit social**



## 4. SYNTHÈSE

On peut schématiser les logiques d'argumentation théorique et empirique au Tableau 5.

**TABLEAU 5**  
**Synthèse argumentaire**

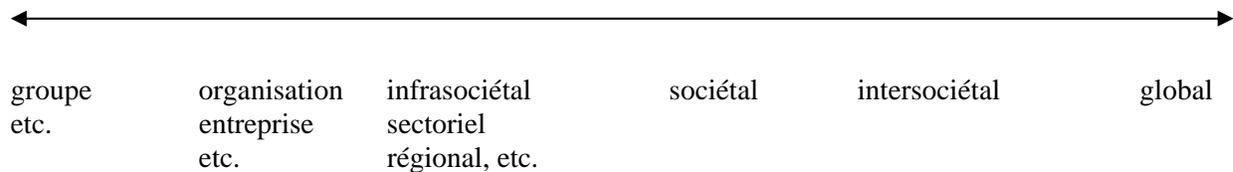
- ▶ Logique d'argumentation théorique
- ▶ Changements sociaux = changements des systèmes sociaux
- ▶ Systèmes sociaux diversifiés = systèmes d'action concrets (SAC)
- ▶ = différents niveaux / ampleur des systèmes d'action concrets
- ▶ = changement social possible à différents niveaux de systèmes d'action concrets
- ▶ Conséquences : absence de nécessité théorique des concepts d'innovation et de transformation sociales puisque ces notions étaient fondées sur des conceptions substantialistes du Politique et des institutions.
- ▶ Logique d'argumentation empirique
- ▶ Transformation de l'institutionnalisation dans le passage des sociétés de la modernité à la modernité avancée.
- ▶ La transformation sociale ne passe pas seulement par son institutionnalisation par l'État ou par les compromis formalisés dans des règles écrites des conventions collectives.
- ▶ Dans la modernité avancée, il y aurait développement de processus d'institutionnalisation se faisant hors-État, appelée institutionnalisation partielle, mais pérenne tout de même, par Lustigher-Thaler et al (1988) ou Politique sociale par Buechler (2000).



## 5. PISTES D'OPÉRATIONNALISATION DES NOTIONS D'INNOVATION ET DE TRANSFORMATION SOCIALES

**Empiriquement**, la notion d'innovation peut être reprise pour désigner un changement dans un système social de petite envergure ou pour condenser toute autre qualité définitionnelle qu'on voudrait bien y mettre. On pourrait établir divers types d'échelles à un, deux ou trois axes pour situer les changements sociaux, en conservant à l'esprit : 1) que dans l'analyse structurationniste, comme dans la plupart des sociologies contemporaines, tout le social est impliqué d'une manière ou d'une autre à chaque niveau et que : 2) des systèmes d'action concrets peuvent être constitués par des relations entre acteurs se situant à divers niveaux de cette échelle, qu'une représentation en trois dimensions illustrerait. Voici, à la Figure 5, un exemple d'échelle de systèmes sociaux à un axe, sur laquelle on peut faire glisser le Figure 2 (p. 11) pour analyser les changements sociaux. Les catégories d'analyse de la Figure 2 peuvent être reprises aussi pour analyser toute situation de système d'action concret imbriquant plus d'un niveau de cette échelle. Par exemple, pour étudier l'action du FMI sur les systèmes de relations industrielles en Afrique francophone.

**FIGURE 5**  
**Échelle des systèmes sociaux à un axe**



Le Tableau 6 qui suit permet de combiner les divers éléments du cadre d'analyse théorique selon un niveau descendant d'abstraction, d'espace-temps, de hiérarchie institutionnelle et de contrainte et opportunité à l'action que posent les institutions. Ce tableau illustre la nécessité de spécification, par le chercheur, du niveau théorique et d'institution auxquels il fait porter son analyse. Confronté à l'analyse du changement social se produisant dans un système d'action concret spécifique, le chercheur peut alors utiliser une approche socio-historique construite à partir des éléments contenus à la Figure 2 et dans la théorie de la modernité avancée.

**TABLEAU 6**  
**Analyse structurationaliste des institutions**

	<p><b>4 grands traits institutionnalisés</b> de la modernité - modernité avancée : capitalisme, industrialisme, surveillance, pouvoir militaire : provoquent : extension / fragmentation des pratiques sociales dans l'espace temps, générées par et générant des mécanismes de désenclavement et le développement d'une réflexivité institutionnelle.</p> <p>Les formes institutionnelles les plus importantes sont celles qui, sur la base de principes structurels, constituent des sociétés globales même si la société ne constitue pas la seule unité d'analyse pertinente.</p> <p><b>4 grandes institutions</b> : symbolique, politique, économique, légal, selon une conception non-substantialiste des institutions.</p> <p>Institutions : les pratiques qui ont la plus grande extension spatio-temporelle dans les totalités sociétales.</p> <p>Regroupement de pratiques institutionnalisées de plus ou moins grande extension : <b>systèmes d'action concrets (SAC)</b>. Porosité et interpénétration des frontières des SAC. Ces SAC peuvent comporter des dominantes institutionnelles : politique, symbolique, etc.</p>
<p>Niveaux de : Abstraction Espace-temps Hiérarchisation institutionnelle Contrainte et opportunité de l'action</p>	

La notion d'innovation sociale demeure une catégorie de définition opérationnelle utile si un chercheur veut qualifier les types de changements dans un SAC ou pour comparer les changements entre plusieurs SAC. Nous donnons ici **deux exemples possibles de définitions opérationnelles de l'innovation sociale et des transformations sociales** :

- a) Est considérée comme une innovation sociale celle qui se produit dans un SAC sans transformer les caractéristiques essentielles de ce SAC. Est considérée comme une transformation sociale celle qui transforme les caractéristiques essentielles de ce SAC. Par exemple, en contexte d'étude des changements aux modes de régulation fordiste, on pourrait considérer les changements **dans** la régulation comme des innovations sociales et les changements **de** la régulation comme des transformations sociales. En théorie systémique, on ferait référence à des changements **dans** le système des relations industrielles pour parler d'innovations et à des changements **du** système pour parler de transformations sociales.
- b) Si on revient à l'échelle présentée à la Figure 5, et qu'on situe notre regard à partir du point de vue sectoriel, on peut alors opérationnaliser ainsi les termes. Est innovation sociale, tout changement qui se situe à gauche de l'échelle, à partir du niveau infra-sociétal. Est transformation sociale tout changement **du** SAC sectoriel en question ou de tout SAC à droite de celui-ci sur l'échelle.

Une fois précisé si le changement étudié correspond à une innovation ou à une transformation sociale, il reste à établir un **deuxième niveau de définition opérationnelle de l'innovation ou de la transformation sociales, celui de sa qualité**. À titre d'exemple, l'innovation sociale peut être jugée positive ou négative du point de vue des divers acteurs. Des échelles de mesure peuvent être construites par le chercheur seul, en collaboration avec des acteurs sociaux, des panels d'experts ou en se rabattant sur des normes quelconques élaborées par divers organismes. Par exemple, Lapointe et al. (2003) ont développé des indicateurs de performance économique et sociale. Il existe aussi les normes internationales du travail de l'OIT, celles contenues dans des Codes de conduite de multinationales, ou les « normes de travail décent » (Revue internationale du travail, 2003). Dans tous les cas, le choix d'un ensemble de normes est politique.

Nous considérons ces exemples comme perfectibles puisqu'à ce stade de développement, ils sont surtout utiles pour illustrer la nouvelle logique définitionnelle des notions d'innovation et de transformation sociales qui découle de notre construction théorique de l'analyse du changement et des institutions. L'élément à retenir ici est que tant en vertu des arguments théoriques qu'empiriques, les définitions de ces termes de même que celui d'institution ne peuvent être substantialistes mais seulement relativistes. Les notions de changement et d'institution sont théoriquement fondées par la théorie de la structuration alors que les notions d'innovation et de transformation sociales, bien qu'inspirées par des considérations théoriques, peuvent donner lieu à diverses opérationnalisations.



## CONCLUSION

Nous proposons que la découverte – compréhension – du changement repose sur la description, l'interprétation et l'explication des pratiques d'intégration d'un système social donné et des institutions dont elles s'alimentent et qu'elles nourrissent. Les théories de la structuration et de la modernité avancée permettent de transcender des oppositions épistémologiques et de surmonter des difficultés d'ordre méthodologique.

Ces théories permettent de dépasser les dichotomies « innovation sociale - vs - innovation technique ». Giddens suggère que les pratiques d'intégration peuvent être de deux types – sociale et systémique – le deuxième type renvoyant aux systèmes abstraits, lesquels incluent notamment les systèmes experts. Signalons toutefois que le « fonctionnement » des systèmes abstraits requiert l'interaction humaine, voire sociale, mais que, paradoxalement, les systèmes abstraits ont une force d'organisation qui les rend presque autonomes ; en fait Giddens qualifie les systèmes abstraits de mastodontes (*juggernauts*). On peut dès lors poser l'hypothèse que l'« innovation » peut être à la fois sociale et technique, que les pratiques d'intégration systémique requièrent l'interaction sociale, mais que cette interaction s'inscrit dans des institutions (qui existent dans un espace-temps plus ou moins étendu), qui sont antérieures, sans pour autant être indépendantes de l'action et d'autres procès sociaux.

Par ailleurs, nous concluons de ce travail théorique que la distinction entre innovation et transformation sociales ne repose pas sur des qualités ontologiques ou substantives mais renvoient plutôt à des qualités attribuées lors de l'opérationnalisation de ces notions. Dit autrement, la distinction entre innovation et transformation sociales est relativiste et est susceptible de connaître diverses opérationnalisations.



## BIBLIOGRAPHIE

- ANTHONYR. 1965. *Planning and Control Systems*. Boston, Harvard University School Press.
- ARROW, K. 1976. *Les limites de l'organisation*, Paris, PUF.
- AUDET, M. 1993. « Introduction », M. Audet, H. Bouchiki, *Structuration du social et modernité avancée. Autour des travaux d'Anthony Giddens*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 1-25.
- BACH, S., G.DELLA ROCHA. 2000. « The Management Strategies of Public Service Employers in Europe », *Industrial Relations Journal*, vol. 31, no 2, p. 82-96.
- BARLEY, S., P. TOLBERT. 1997. « Institutionnalization and Structuration : Studying the Links between Action and Institution », *Organization Studies*, vol. 18, no 1, p. 93-117.
- BARRETT, M., S. SAHAY. 2001. « Information Technology and Social Transformation : GIS for Forestry Management in India », *The Information Society*, no 17, p. 5-20.
- BECK, U. 1994. « The Debate on the 'Individualization Theory' », dans B. Schafers (dir), *Sociology in Germany. Development, Institutionnalization, Theoretical Disputes*, Opladen, Leske Verlag, p. 191-200.
- BÉLANGER, P. R., B.LÉVESQUE. 1992. « Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise », *Cahiers de recherche sociologique*, nos 18-19, p. 55-90.
- BELLEMARE, G. 1999. « Marketing et gestion des ressources humaines postmodernes. Du salarié-machine au salarié-produit ? » *Sociologie du travail*, vol. 41, no 1, p. 89-103.
- BELLEMARE, G., R. ACKÉYI. 2000. « L'action de la Banque mondiale et du FMI en faveur de la déréglementation des relations du travail dans les pays en voie de développement : le cas du Gabon », Québec, *Actes du 36<sup>e</sup> Congrès annuel de l'Association canadienne des relations industrielles –1999*, p. 153-168.
- BELLEMARE, G., C. D. BOUCHARD. 2003. « La gestion par les compétences dans la fonction publique fédérale », *Optimum Online. La revue de gestion du secteur public*, vol. 33, no 1, p. 1-6. [http:// www.optimumonline.ca](http://www.optimumonline.ca)
- BELLEMARE, G., L. BRIAND. 2002. *Théories de la structuration et de la modernité avancée et applications à l'étude des organisations*, Montréal, Gatineau, co-publication CRISES (cahier 0214, <http://www.crisis.uqam.ca/cadis.htm> ) et Département de relations industrielles-UQO (document 2002-1).

- BELLEMARE, G., L. BRIAND. 1999. « Pour une définition structurationniste de la confiance et de la responsabilité », D. Harrisson et al., *La Confiance. Approches économiques et sociologiques*, Paris, Gaëtan Morin Europe, p. 175-208.
- BERLE, A., G. MEANS. 1932. *The Modern Corporation and Private Property*, New York, MacMillan.
- BERNIER, J., G. VALLÉE, C. JOBIN. 2003. *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, Québec, Les publications du Québec.
- BOISVERT, H. 1991. *Le contrôle de gestion, vers une pratique renouvelée*. Saint-Laurent (Qué.) : Éditions du Renouveau Pédagogique, 278 p.
- BOISVERT, M. 1985. *L'organisation et la décision. Les grands théoriciens de l'organisation*. Texte revu et corrigé par Richard Déry. Montréal : Agence d'Arc.
- BOYER, R., J. HOLLINGSWORTH. 1997. « From National Embeddedness to Spatial and Institutional Nestedness », dans J. Hollingsworth, et R. Boyer, *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 433-484.
- BRIAND, L. 2001. *Analyse structurartionniste du contrôle de gestion dans la modernité et la modernité avancée*, Thèse de Ph.D., Montréal, HEC Montréal.
- BBUECHLER, S. 2000, *Social Movements in Advanced Capitalism*, New York, Oxford University Press.
- CALHOUN, C. 1993. « 'New Social Movements' of the Early Nineteenth Century », *Social Science History*, vol. 17, no 3, p. 383-427.
- CALLON, M., B. LATOUR. 1991. *La science telle qu'elle se fait*, Paris, la Découverte.
- CASTELLS, M. 1989. *The Informational City*, Londres, Blackwell.
- CHANDLER, A. D. 1988. *La main visible des managers*, Paris, Economica.
- CHEVALIER, J. 1983. « L'administration publique face au public », *La communication administration - administrés*, Paris, PUF.
- COASE, R. 1937. « The Nature of the Firm ». *Economica*, vol. 4 (novembre), p. 386-405.
- DANDEKER, C. 1993. « Surveillance, liberté et modernité ». In *Structuration du social et modernité avancée : Autour des travaux d'Anthony Giddens*, sous la dir. de M. Audet et H. Bouchiki, p. 233-266. Sainte-Foy (Qué.) : Presses de l'Université Laval.
- DIMAGGIO, P., W. POWELL. 1983. « The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality », *American Sociological Review*, vol. 48 (avril), p. 147-160.

- ERALY, A. 1988. *La structuration de l'entreprise*, Bruxelles, Université de Bruxelles.
- FRANCFORT, I., F. OSTRY, R. SAINSAULIEU, M. UHALDE, 1995. *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Paris, Desclée de Brouwer, 612 p.
- FREITAG, M. 1986. *Dialectique et société*, Montréal, Saint-Martin.
- GARDNER, A. 2002. « Social Identity and the Duality of Structure in Late Roman-Period in Britain », *Journal of Social Archeology*, vol. 2, no 3, p. 323-351.
- GIDDENS, A. 1991. *Modernity and Self-Identity*, Londres, Polity.
- GIDDENS, A. 1993a. « Une théorie critique de la modernité avancée ». In *Structuration du social et modernité avancée : Autour des travaux d'Anthony Giddens*, sous la dir. de M. Audet et H. Bouchikhi, p. 29-54. Sainte-Foy (Qué.) : Presses de l'Université Laval.
- GIDDENS, A. 1993b. « Identité de soi, transformation de l'intimité et démocratisation de la vie ». In *Structuration du social et modernité avancée : Autour des travaux d'Anthony Giddens*, sous la dir. de M. Audet et H. Bouchikhi, p. 455-476. Sainte-Foy (Qué.) : Presses de l'Université Laval.
- GIDDENS, A. 1990a. « Structuration Theory and Sociological Analysis », dans J. Clark, C. Modgil, S. Modgil, *Anthony Giddens. Consensus and Controversy*, Bristol, The Falmer Press, p. 297-315.
- GIDDENS, A. 1990b. *Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity.
- GIDDENS, A. 1987. *Constitution de la société*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GIDDENS, A. 1976. *New Rules of Sociological Method*, Londres, Hutchison & Co.
- GREGORY, D. 1990. « Grand Maps of History' : Structuration Theory and Social Change », dans J. Clark, C. Modgil, S. Modgil, *Anthony Giddens. Consensus and Controversy*, Bristol, The Falmer Press, p. 217-233.
- HARRISSON, D., M. LABERGE. 2002. « Innovation, Identities and Resistance : the Social Construction of an Innovation Network », *Journal of Management Studies*, vol. 39, no 4, p. 497-521.
- JONES, S. 2002. « A Woman's Place is on the Picket Line. Towards a Theory of Community Industrial Relations », *Employee Relations*, vol. 24, no 2, p. 151-166.
- LAPOINTE, P. A., G. CUCUMEL, P. R. BÉLANGER, B. LÉVESQUE, P. LANGLOIS, 2003. « Innovations en milieu de travail dans le secteur manufacturier au Québec », *Actes du 39<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne des relations industrielles*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 333-351.

- LAVILLE, J. L. 1994. *L'économie sociale, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAWRENCE, S., B. DOOLIN, 1997. « Introducing System Contradiction to Effect Change in the Public Sector », *International Journal of Public Sector Management*, vol. 10, no 7, 12 pages.
- LEVESQUE, B., M. MENDELL. 1999. « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », *Lien social et Politiques*, no 41, p. 105-118.
- LUSTIGER-THALER, H., L. MAHEU, P. HAMEL. 1998. « Enjeux institutionnels et action collective », *Sociologie et sociétés*, vol. 30, no 1, p. 173-187.
- POWELL, W., P. DIMAGGIO. 1991. *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, University of Chicago Press .
- REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL. 2004. « Normes de travail décent », no spécial, vol. 142, no 2.
- REYNAUD, J. D. 1989. *Les règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Collin, 306 p.
- ROCHE, W. K. 2000. « The End of New Industrial relations ? », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 6, no 3, p. 261-282.
- SASSEN, S. 1996a. *Sovereignty in an Age of Globalization*, New York, Columbia University Press.
- SASSEN, S. 1996b. *La ville globale*, Paris, Descartes.
- SIMONS, R. 1994. *Levers of control*, Boston, Harvard University School Press.
- SUPIOT, A. 1999. *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Paris, Flammarion.
- SIMON, H. A. 1945. *Administration et processus de décision*. Paris : Economica, 321 p.
- SIMON, H. A. 1974. *La science des systèmes : science de l'artificiel*. Paris : EPI, 154 p.
- SIMON, H. A. 1986. « Alternative Visions of Rationality ». In *Judgment and Decision Making*, sous la dir. de H. Arkes et K. Hammonds, p. 97-113. Cambridge : Cambridge University Press.
- SIMON, H. A. 1992. « La prise de décision et l'organisation administrative ». In *Les théories des organisations*. T. 1 de *L'analyse des organisations, une anthologie sociologique*, sous la dir. de F. Séguin et J.-F. Chanlat, p. 193-208. Montréal : Gaëtan Morin.
- THÉVENOT, L. 1993. « Les entreprises entre plusieurs formes de coordination ». In *Les systèmes de relations professionnelles*, sous la dir. de J. D. Reynaud, p. 100-117. Paris : La Découverte.

TOURAINÉ, A. 1978. *La voix et le regard*, Paris, Seuil.

TOURAINÉ, A. 1973. *Production de la société*, Paris, Seuil.

TURNER, J. 1986. *The Structure of Sociological Theory*, Chicago, Dorsey Press.

WEBER, M. 1947. *The Theory of Social and Economic Organization*, New York, Oxford University Press.

WEBER, M. 1970. *Économie et société*, Paris, Plon.

ZUCKER, L. 1986. « Production of Trust : Institutional Sources of Economic Structure, 1840-1920 », dans B.M. Saw, L.L. Cummings (dir.), *Research in organizational behaviour*, vol. 8, p. 53-111.